

CHAPITRE 16

Objections majeures

Sommaire

16.1	Session 6 — Chapitre 4 du concile de Trente	3
16.2	Le dogme, le pape Pie IX et l' « ignorance invincible »	20
16.3	D'autres papes et saints contre l'ignorance invincible	34
16.4	L'objection « interprétation privée »	50

Session 6 — Chapitre 4 du concile de Trente

Objection

Dans la Session 6, chapitre 4, de son décret sur la Justification, le concile de Trente enseigne que la Justification *peut* se faire *par* l'eau du baptême ou le désir de celui-ci.

Réponse

Non, ce n'est pas ce qu'il enseigne. Il enseigne que la justification *ne peut* pas se faire *sans* le baptême d'eau ou le désir de celui-ci, *selon ce qui est écrit* : nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint. C'est tout à fait différent.

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 6, ch. 4 : « Ces mots esquissent une description de la justification de l'impie, comme étant un transfert de l'état dans lequel l'homme naît du premier Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu, par le second Adam, Jésus Christ, notre Sauveur. Après la promulgation de l'Évangile, ce transfert **NE PEUT SE FAIRE SANS** le bain de la régénération ou le désir de celui-ci, **SELON CE QUI EST ÉCRIT** : *“Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint”* (Jean 3 :5). » ^[1]

[**Note préliminaire** : Si la Session 6, chapitre 4, de Trente enseignait ce que prétendent les défenseurs du baptême de désir (*ce qui n'est pas le cas*), cela voudrait dire que chaque homme doit recevoir le baptême ou avoir au moins le désir/le vœu de recevoir le baptême pour être sauvé. Cela signifierait que ce serait **hérésie** de dire que toute personne non-baptisée pourrait être sauvée si elle n'a pas au moins le désir/le vœu du baptême d'eau. Mais 99% de ceux qui citent ce passage en faveur du baptême de désir ne croient même pas qu'il faut désirer le baptême pour être sauvé ! Ils croient que des juifs, des bouddhistes, des hindouistes, des musulmans, etc., qui ne désirent pas le baptême d'eau, peuvent être sauvés. Ainsi, 99% de ceux qui citent ce passage **rejettent ce qu'ils prétendent que celui-ci enseigne**. Franchement, ce fait montre juste la malhonnêteté et la mauvaise volonté de la plupart des défenseurs du baptême de désir qui citent ce passage comme s'ils étaient dévoués à son enseignement alors qu'en fait ils n'y croient pas du tout, et sont dans l'hérésie pour enseigner que des non-catholiques ne désirant même pas le baptême d'eau peuvent être sauvés.]

Nous allons maintenant considérer les faits qui prouvent que ce passage du concile de Trente n'enseigne pas que la justification peut se faire par l'eau du baptême ou le

désir de celui-ci.

Nous traiterons cinq points principaux : 1) exemples en français prouvant notre argument à propos de ce passage ; 2) exemples en latin prouvant notre argument à propos de ce passage ; 3) la mauvaise traduction courante de ce passage dans sa version en anglais ; 4) la déclaration du passage que Jean 3 :5 doit être compris « selon ce qui est écrit ; » et 5) un étonnant précédent dogmatique où le mot latin *aut* a été utilisé avec *sine* en un sens inclusif.

Tout d'abord, le lecteur devrait noter que ce passage a été ***grossièrement mal traduit*** dans l'édition populaire en anglais du Denzinger : *The Sources of Catholic Dogma*. Cette traduction fautive et trompeuse a été répétée avec malhonnêteté par beaucoup de partisans du « baptême de désir, » malgré que l'inexactitude de cette traduction leur soit connue.

La fautive traduction change le sens du mot latin *sine* : de « without » / « sans » (son vrai sens), on passe à « except through » / « que par. » Le passage de Trente dit, en réalité, que la justification ne peut se faire sans le baptême d'eau ou le désir de celui-ci, *selon ce qui est écrit* [Jean 3 :5] — non pas qu'une justification ne peut se faire « *que par* » le baptême d'eau ou un désir de celui-ci. La fautive traduction altère complètement le sens théologique de l'assertion de Trente ; car dire que quelque chose *ne peut pas se faire sans x* ou *y* n'est pas dire qu'elle *peut se faire soit par x* ou *y*.

Considérons des exemples à la fois en français et en latin pour prouver l'argument. Voici trois exemples en français :

Exemples en français pour prouver l'argument

On ne peut écrire cet article sans stylo ou papier.

Est-ce que cela veut dire qu'on peut écrire cet article seulement avec un papier ou seulement avec un stylo ? Évidemment que non. Vous avez besoin *des deux*.

Ce sacrement ne peut se faire sans matière ou forme.

Est-ce que cela veut dire que le sacrement peut se faire avec la matière sans la forme ? Évidemment non. Vous avez besoin *des deux*.

Ce mariage ne peut se faire sans une mariée ou un marié.

Est-ce que cela veut dire que vous pouvez avoir un mariage avec un marié et pas de mariée ? Évidemment non. Cela signifie que vous avez besoin *des deux*.

De même, la structure de la phrase dans Session 6 chapitre 4 ne signifie pas

que le désir sans le bain de la régénération est suffisant pour la justification. Vous avez besoin des deux.

Il est aussi important de se rappeler que lorsque les avocats du « baptême de désir » tentent de répondre à ces exemples, ils en sont incapables. À la place, ils sont forcés d'utiliser des exemples qui ne sont pas fidèles à la structure de la phrase donnée dans ce passage. Ils altéreront avec finesse la formulation du passage dans l'exemple qu'on leur fournit en transformant la phrase en une déclaration positive. Ils ne répondent pas avec des exemples qui déclarent : « ne peut se faire sans ; » car s'ils employaient des exemples qui restaient fidèles à la structure de la phrase dans ce passage, il serait clair, dans chaque exemple donné, que la structure de la phrase ne signifie pas que l'un sans l'autre est suffisant.

Ce même passage déclare que Jean 3 :5 doit être compris « selon ce qui est écrit, » ce qui est incompatible avec le « baptême de désir »

Avant que nous ne regardions les exemples en latin qui prouvent notre argument, **le lecteur devrait aussi noter que, dans ce passage, le concile de Trente enseigne qu'on doit prendre Jean 3 :5 *selon ce qui est écrit* (en latin : *sicut scriptum est*). Ceci exclut toute possibilité de salut sans renaître de l'eau dans le sacrement du baptême ;** car en aucune façon le baptême de désir ne peut être vrai si Jean 3 :5 doit être pris selon ce qui est écrit. Jean 3 :5 déclare que chaque homme doit renaître de l'eau et de l'Esprit pour être sauvé, ce qui est renié par la théorie du baptême de désir. La théorie du baptême de désir et une interprétation de Jean 3 :5 selon ce qui est écrit sont mutuellement exclusifs. Chaque partisan du baptême de désir l'admettra. C'est pourquoi tous doivent opter pour une interprétation non littérale de Jean 3 :5.

P. François Laisney (croyant au baptême de désir), *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 33 : « L'argument majeur du père Feeney était que les paroles de Notre-Seigneur, "*si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu*" (Jean 3 :5) signifient la nécessité absolue du baptême d'eau, sans aucune exception de quoi que ce soit... La grande question qui se pose alors : comment l'Église expliquait-elle ces paroles de Notre-Seigneur ? » ^[2]

Le père Laisney, un féroce défenseur du baptême de désir, admet ici que Jean 3 :5 ne peut pas être pris *selon ce qui est écrit* si le baptême de désir est vrai. Il soutient donc que la vraie compréhension de Jean 3 :5 est qu'il ne s'applique pas littéralement à tous les hommes ; c'est-à-dire que Jean 3 :5 ne doit pas être pris *selon ce qui est écrit*. Mais comment l'Église catholique comprend-elle ces mots ? Que dit le passage de

Trente que nous venons tous juste de traiter ? Il déclare infailliblement, « **SELON CE QUI EST ÉCRIT** “*NUL NE PEUT ENTRER DANS LE ROYAUME DE DIEU S’IL NE RENAIT PAS DE L’EAU ET DE L’ESPRIT SAIN.*” » Ceci indique que le passage n’enseigne pas que les gens peuvent être justifiés ou sauvés sans la renaissance de l’eau et de l’Esprit. La compréhension littérale de Jean 3 :5 (selon ce qui est écrit) est ce qu’on trouve dans *chaque déclaration dogmatique* sur le sujet.

En effet, si Trente enseignait le « baptême de désir, » on trouverait une explication complète de l’idée dans le Décret sur la Justification et/ou dans les canons sur le Baptême. Mais il n’y a rien au sujet du « baptême de désir, » nulle part ; parce que Trente ne l’enseignait pas.

Ceux qui sont au-dessus de l’âge de raison doivent désirer le Baptême d’eau afin d’être justifiés

La raison pour laquelle le mot « désir » est mentionné dans le contexte de session 6 chapitre 4, est que ce chapitre du décret de Trente traite de la justification de l’adulte : *iustificationis impii* ^[3] (la justification de l’impie). *Impii* désigne en latin les personnes au-dessus de l’âge de raison coupables de péchés actuels et mortels. Dans le chapitre 4 et les chapitres suivants du Décret sur la justification, Trente se préoccupe de la justification de ceux qui sont au-dessus de l’âge de raison, comme le montre clairement le contexte. C’est à la session 5 sur le Péché Originel que Trente traite de la transition des petits enfants à la justification. Comme pour les adultes, la seule façon pour qu’un petit enfant soit justifié est par le sacrement du baptême. Néanmoins, puisque les adultes et ceux qui sont au-dessus de l’âge de raison doivent aussi désirer le sacrement afin d’être justifiés par celui-ci, le chapitre 4 de Trente spécifiait que la justification ne peut se faire sans le désir.

Catéchisme du Concile de Trente, sur le baptême — Dispositions pour recevoir le Baptême : « ... les dispositions de ceux qui se présentent au Baptême. **La première de toutes, c’est le désir et la volonté ferme d’être baptisés...** » ^[4]

Prérequis contre causes

Il est aussi très important de noter que le chapitre 4, qui mentionne le mot « désir/vœu » dans le contexte des prérequis pour la justification (non comme quelque chose entraînant la justification), est une « description » (*descriptio*) de la justification de l’impie : « *Insinuat **descriptio** iustificationis impii...* »

Dans une description de ce qui sera présent dans la justification adulte, le désir du baptême sera nécessairement mentionné. Cependant, le chapitre 7 du Décret sur la justification traite **des « causes » (causae)** de la justification : « *Cap. 7. Quid sit iustificatio impii, et quae eius causae.* »

En définissant les causes de la justification, seul le sacrement du baptême est mentionné. Lui seul est la cause instrumentale. C'est parce que recevoir le sacrement du baptême est la seule façon d'être justifié.

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 6, ch. 7, la justification de l'impie et ses causes : « Les causes de cette justification sont celles-ci : cause finale, la gloire de Dieu et du Christ... cause efficiente : Dieu qui, dans sa miséricorde... cause méritoire : le Fils unique bien-aimé de Dieu... **la cause instrumentale, est le sacrement du baptême, “sacrement de la foi”** sans laquelle il n'y a jamais eu de justification pour personne... **C'est elle [la foi] que, selon la tradition des apôtres, les catéchumènes demandent à l'Église avant le sacrement du baptême**, quand ils demandent “la foi qui procure la vie éternelle”... » ^[5]

En énumérant toutes les causes de justification, pourquoi le concile n'a-t-il pas mentionné la possibilité du « baptême de désir » ? Il avait amplement l'occasion de le faire, tout comme il enseigna clairement non moins de trois fois que les grâces du sacrement de pénitence peuvent être obtenues par le désir de ce sacrement (Se. 14, ch. 4 ; et deux fois dans Se. 6 ch. 14). Mais, dans le décret de Trente sur les causes de la première justification, on ne trouve nulle part le désir, le martyre ou la contrition, parce que ceux-ci n'octroient pas la première justification. Seul le baptême d'eau octroie la première justification. Le « baptême de désir » n'est pas mentionné parce que ce n'est pas une vraie doctrine. D'ailleurs, une considération attentive de la Session 14, chapitre 4, de Trente sur le sacrement de pénitence confirme notre argument.

Dans Session 14 chapitre 4, Trente déclare qu'une *personne baptisée* qui tombe dans un péché grave peut être réconciliée avec Dieu (et ainsi restaurée dans la justification) par la contrition parfaite et un désir du sacrement de pénitence.

Concile de Trente, Se. 14, ch. 4, sur le Sacrement de Pénitence, vers. Latin : « Docet praeterea, etsi contritionem hanc aliquando caritate perfectam esse contingat hominemque Deo reconciliare priusquam hoc sacramentum actu suscipiatur, ipsam nihilominus reconciliationem ipsi contritioni sine sacramenti voto, quod in illa includitur, non esse adscribendam. »

Concile de Trente, Se. 14, ch. 4, sur le Sacrement de Pénitence : « Le saint

concile enseigne en outre que, même s'il arrive parfois que cette contrition soit rendue parfaite par la charité et réconcilie l'homme avec Dieu avant que ce sacrement ne soit effectivement reçu, il ne faut néanmoins pas attribuer cette réconciliation à cette seule contrition sans le désir du sacrement, désir qui est inclus en elle. » ^[6]

Trente enseigne que la contrition parfaite (chez une personne baptisée qui est tombée) est capable de « réconcilier » (*reconciliare*) l'homme à Dieu avant que le sacrement de pénitence ne soit reçu ; mais qu'il *non esse adscribendam* (ne faut... pas attribuer) la *reconciliationem* (la réconciliation) à Dieu à la seule contrition parfaite sans le désir du sacrement de pénitence. Dans la version en Latin, *adscribendam* (être attribué) est le gérondif accusatif féminin singulier en accord avec *reconciliationem* (la réconciliation). Par conséquent, quand Trente enseigne la « réconciliation » (qui apporte la justification à une personne baptisée tombée avant de recevoir le sacrement de pénitence) il attribue et impute directement la contrition et le désir du sacrement de pénitence. Considérez ceci avec attention ; car cela prouve que (d'après Trente) la contrition parfaite et le désir du sacrement de pénitence sont **CAUSES** de réconciliation à Dieu (et restauration dans la justification) chez une personne baptisée qui est tombée dans un grave péché. La réconciliation leur est attribuée. Ce sont les choses qui, en plus de la grâce de Dieu, l'effectuent ou l'entraînent.

Ainsi, si le « baptême de désir » était vrai — c.-à-d., si le « désir » pour le sacrement du baptême et/ou la contrition pouvait entraîner la justification chez une personne non-baptisée, comme la contrition parfaite et le désir du sacrement de pénitence peuvent apporter la justification sans le sacrement de pénitence chez une personne baptisée tombée — Trente aurait inclus le concept de « désir » dans les « causes » de la première justification. Néanmoins, comme dit plus haut, Trente comporte un chapitre sur les « causes » de la justification et ne mentionne rien de la sorte. Il n'y a rien d'enseigné à propos du « désir, » de la contrition ou du martyre comme cause de justification chez le non-baptisé, tout simplement parce que le « baptême de désir » est une fausse doctrine. Si c'était une vraie doctrine, ceci aurait été énoncé ; mais ce n'est pas l'enseignement de l'Église catholique. En revanche, Trente enseigne que le sacrement du baptême est à lui seul cause instrumentale de justification parce que la justification ne vient que chez le baptisé, comme le prouvent Jean 3 :5 et chaque définition dogmatique traitant de la nécessité du sacrement du baptême.

J'ai aussi discuté du texte latin de la Session 6 chapitre 4 avec quelqu'un que je connais. Son nom est Timothy Johnson. C'est un expert en Latin et autres langues. Il a étudié les langues classiques à l'Université de Cambridge, en Angleterre. Il est d'accord pour dire que le passage n'enseigne pas qu'on peut être justifié par le désir du baptême d'eau. Il souligne qu'est utilisée la préposition *sine*, signifiant « sans, » et considère comme scandaleuse la traduction courante de « que par » au lieu de « sans.

» Au fait, la CMRI est un groupe (parmi tant d'autres) qui emploie obstinément la fausse traduction « que par. »

Voici ce que dit Timothy Johnson au sujet de ce passage :

Timothy Johnson : « ... la préposition “sans” (*sine*) gouverne à la fois *lavacro* et *voto*. Quant à la traduction dans le Denzinger où on lit “que par” au lieu de “sans,” elle est grammaticalement indéfendable et théologiquement malicieuse. Elle dissout l'idée même d'un **ensemble de prérequis** et le remplace par une **série d'alternatives**. Vraiment diabolique ! »

Comme il explique, *sine* (la préposition qui signifie « sans ») gouverne *lavacro* (bain) qui est au cas ablatif, et *voto* (désir), qui est aussi au cas ablatif. « Sans » s'applique aux deux mots. On pourrait dès lors le traduire : *ce transfert [la justification] ne peut se faire sans le bain de la régénération ou sans le désir de celui-ci, selon ce qui est écrit...*

Le passage ne dit pas que la justification « peut » se faire « par » ceci ou cela. Il dit qu'elle « ne peut » pas se faire « sans » ceci ou cela, « selon ce qui est écrit » (*sicut scriptum est*).

« Cap. 4. Insinuatur descriptio iustificationis impii, et modus eius in statu gratiae — Quibus verbis iustificationis impii descriptio insinuatur, ut sit translatio ab eo statu, in quo homo nascitur filius primi Adae, in statum gratiae et adoptionis filiorum [Rom. 8 :15] Dei, per secundum Adam Iesum Christum Salvatorem nostrum ; quae translatio post Evangelium promulgatum **sine** lavacro regenerationis aut eius voto fieri non potest, **sicut scriptum est** : “Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei” (Jean 3 :5). »

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 6, ch. 4 : « Ces mots esquissent une description de la justification de l'impie, comme étant un transfert de l'état dans lequel l'homme naît du premier Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu, par le second Adam, Jésus Christ, notre Sauveur. Après la promulgation de l'Évangile, ce transfert **NE PEUT SE FAIRE SANS (sine)** le bain de la régénération ou le désir de celui-ci, **SELON CE QUI EST ÉCRIT** (*sicut scriptum est*) “**Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renait pas de l'eau et de l'Esprit Saint**” (Jean 3 :5). »

Et si vous recherchez une confirmation à l'intérieur même du passage qu'il n'y a aucun éloignement de la nécessité absolue du baptême d'eau, elle apparaît dans les

mots mêmes qui suivent les mots dont nous parlons. Elle apparaît avec les mots « selon ce qui est écrit : » *sicut scriptum est*.

« *Sicut scriptum est* » est à l'indicatif parfait passif. Il signifie littéralement : « tel qu'il est, ayant été écrit. » On peut le traduire par « selon ce qui a été écrit ; » « tel qu'il avait été écrit ; » ou « tel qu'il est écrit. » Ceci est une déclaration, à l'intérieur de cette même phrase, qui indique qu'il y a une harmonie parfaite avec la compréhension de Jean 3 :5 « selon ce qui est écrit, » qu'on trouve tout au long du concile de Trente et dans le concile de Florence. Nous regarderons ces exemples dans un moment.

Voici ce qui m'a frappé en réfléchissant sur ce passage : si la mauvaise compréhension, la mauvaise traduction et le mauvais emploi de ce passage furent source de tant d'hérésie et de mal (et c'est le cas), alors il serait logique que Dieu dans Sa providence et Sa bonté laisse une claire indication dans ce même passage que toute objection lancée pour contredire Jean 3 :5 « tel qu'il est écrit » est fausse ; et Dieu a bien laissé cette indication (avec la phrase « selon ce qui est écrit ») dans la phrase qui suit les mots ayant été à ce point mal compris, pervertis et mal employés. D'ailleurs, Dieu a laissé dans une autre déclaration dogmatique d'une très grande pertinence, une indication similaire sur la façon dont le mot *aut* (ou) peut être utilisé d'une manière inclusive.

Exemples en latin pour prouver l'argument

Voici quelques exemples dans la Vulgate en Latin qui prouvent que *aut* peut s'utiliser dans un sens inclusif.

Rom. 1 :21 - « ... quia cum cognovissent Deum non sicut Deum glorificaverunt **aut** gratias egerunt ; sed evanuerunt in cogitationibus suis et obscuratum est insipientis cor eorum. »

Rom. 1 :21 - « ... ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, **ou** ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils se sont perdus dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci. »

Est-ce que ce passage signifie que les mauvaises gens n'ont pas glorifié Dieu, mais lui ont rendu grâces ? Évidemment non. Ou inversement : est-ce que cela signifie qu'ils ont glorifié Dieu mais ne lui ont pas rendu grâces ? Non, bien sûr que non. De toute évidence, la signification est que ces gens viciés ont fait **les deux**, ils n'ont pas glorifié Dieu **et ne Lui ont pas rendu grâces**. *Aut* est clairement utilisé dans un sens inclusif dans ce passage de la Vulgate.

Un autre exemple est Tite 1 :6 :

Tite 1 :6 - « ... si quis sine crimine est, unius uxoris vir filios habens fideles non in accusatione luxuriae **aut** non subditos. »

Tite 1 :6 - « Si donc quelqu'un est sans reproche, n'ayant épousé qu'une seule femme, et si ses enfants sont fidèles, non accusés de débauche, **ou** indisciplinés... »

Est-ce que cela signifie que les enfants doivent être sans reproche soit de débauche soit d'indiscipline ? Bien sûr que non. La signification est évidemment que les enfants doivent être sans reproche **des deux** accusations de débauche et indiscipline — non pas l'une ou l'autre. Ainsi, *aut* est clairement employé en un sens inclusif. Un autre exemple est Jean 3 :8, lequel utilise « ni » pour la traduction du mot latin *aut* :

Jean 3 :8 - « Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, **aut** quo vadat : sic est omnis qui natus est ex spiritu. »

Jean 3 :8 - « L'esprit souffle où il veut : tu entends sa voix, mais tu ne sais d'où elle vient **ni** où elle va : ainsi en est-il de quiconque est né de l'esprit. »

Est-ce que cela signifie que Nicodème ne sait pas d'où vient l'Esprit, mais sait où Il va ? Bien sûr que non. En vérité, le sens est que Nicodème ne sait pas d'où vient l'Esprit **et** ne sait pas **non plus** où Il va. Ainsi, *aut* est utilisé en un sens inclusif.

Bien que *aut* signifie « ou, » il peut être inclusif ou fonctionnellement équivalent à « et. » Dans ces exemples, *aut* doit s'appliquer aux deux, ou être compris inclusivement, pour être fidèle à la signification voulue. **C'est par conséquent un fait que *aut* peut s'utiliser en un sens inclusif.** Nous allons maintenant voir un exemple dogmatique sur ce point.

Étonnant précédent dogmatique de *aut* utilisé avec *sine* de façon inclusive

Le document vers lequel nous devons nous tourner est la célèbre lettre dogmatique à Flavien de saint Léon le Grand, écrite à l'origine en l'an 449, confirmée par le concile de Chalcédoine en 451 A.D. C'est le document à propos duquel les Pères du concile de Chalcédoine s'écrièrent « *Telle est la foi des Pères, la foi des apôtres, **Pierre a parlé par la bouche de Léon** ;* » parce que la lettre de Léon définit avec tant de précision la vérité au sujet des deux natures de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une nature humaine et une nature divine en une Personne divine. Ce document est extrêmement important à ce sujet, non seulement pour ses aspects théologiques sur la question,

mais aussi pour ses aspects grammaticaux. Les nombreux aspects providentiels de ce décret sont impressionnants.

C'est hérésie que de rejeter l'enseignement de la lettre de saint Léon le Grand à Flavien. Le décret de Léon le Grand contredit la théorie même du « baptême de désir. » Le « baptême de désir » est typiquement expliqué comme suppléant la grâce de la sanctification ou de la justification sans l'eau du baptême. Eh bien, dans ce décret dogmatique, le pape saint Léon le Grand dit :

« C'EST-À-DIRE L'ESPRIT DE LA SANCTIFICATION, LE SANG DE LA RÉDEMPTION ET L'EAU DU BAPTÊME, CES TROIS QUI SONT UN ET DEMEURENT INDIVIS, ET AUCUN D'EUX NE SE DÉTACHE DE CE QUI LE RELIE... » ^[7]

Le pape saint Léon le Grand déclare infailliblement que la sanctification est inséparable de l'eau du baptême. Ceci contredit directement le concept du « baptême de désir » et du « baptême de sang. » Les deux théories prétendent que la sanctification arrive chez une personne, séparément du baptême d'eau.

La lettre dogmatique de Léon déclare également que le Sang de la Rédemption est inséparable du baptême d'eau. C'est tout autant extrêmement significatif parce que le concile de Trente définit que quelqu'un est justifié uniquement par le Sang de la Rédemption, le « mérite de l'unique médiateur. » Ce mérite est « *appliqué aussi bien aux adultes qu'aux enfants par le sacrement du baptême.* » On peut ainsi voir l'harmonie entre l'enseignement du pape Léon le Grand sur le Sang de la Rédemption et son lien inséparable au baptême d'eau, et l'enseignement de Trente sur ce même point. Trente déclare que le Sang de la Rédemption est appliqué à travers le sacrement du baptême, tout comme l'a défini Léon le Grand. Le décret de Léon a spécifié que le Sang est « inséparable » de l'eau du Baptême.

Si le « baptême de désir » était vrai (ce qui n'est pas le cas) vous trouveriez une explication claire dans le concile de Trente sur la façon dont le mérite du Christ est appliqué aux personnes sans le sacrement du baptême. Vous en trouveriez une définition claire dans l'un des canons sur le sacrement du baptême. Vous devriez trouver une déclaration claire que vous pouvez être justifié avant le sacrement du baptême et pourquoi il en est ainsi, mais vous n'avez rien de tout cela dans n'importe quel concile ; nulle part. C'est parce que le « baptême de désir » est faux. Ce que vous avez, au contraire, est déclaration après déclaration que Jean 3 :5 est littéral, qu'aucun homme n'est sauvé sans le sacrement du baptême, que le mérite du Christ est appliqué à travers le sacrement, que le sacrement est la cause instrumentale de la justification, etc. Donc, il n'y a aucun moyen de réconcilier le « baptême de désir » ou « baptême de sang » avec cette proclamation dogmatique. Ce sont de fausses théories.

En fait, Dieu a laissé une étonnante pièce à conviction dans le décret de Léon le Grand pour réfuter les arguments des temps modernes pro-baptême-de-désir.

Dieu a laissé une impressionnante utilisation de *aut* avec *sine* dans le décret de Léon, pour réfuter les partisans modernes du « baptême de désir »

En réfléchissant sur Session 6 chapitre 4 de Trente, je m'étais dit : tout comme Dieu a laissé une indication claire dans Session 6 chapitre 4 qu'il n'y a absolument aucune déviation de la nécessité absolue du baptême d'eau, avec les mots « selon ce qui est écrit » — et qu'Il a laissé cette indication dans le passage même qui fut mal utilisé — il est possible que Dieu ait laissé une indication similaire dans un document tel que le décret du pape Léon le Grand sur la façon dont le mot latin *aut* peut s'utiliser d'une manière inclusive. Ne serait-il pas intéressant qu'un document ayant une grande importance sur la question du baptême d'eau contienne aussi un indice que *aut* peut s'utiliser d'une manière inclusive ? En d'autres termes, Dieu y a laissé l'indication et la preuve, nous n'avons qu'à la chercher.

En parcourant le décret en latin du pape Léon le Grand, je trouvai la preuve stupéfiante et l'exemple que je cherchais. Je tombai sur ce passage du document dans lequel se trouvent des utilisations multiples de *aut*, aussi bien qu'une utilisation de *aut* avec *sine*, tout comme dans Session 6 chapitre 4 du concile de Trente. Comme nous allons le voir, cette utilisation de *aut* avec *sine* est une utilisation inclusive dans l'absolue.

Ce passage concerne les vérités du Christ : qu'Il est à la fois le Fils de Dieu et le Christ.

Latin — Passage du pape saint Léon le Grand, lettre dogmatique à Flavien

*« ... tu es, inquit, Christus filius dei vivi [Mat. 16 :16], nec inmerito beatus est pronuntiatus a domino et a principali petra soliditatem et virtutis traxit et nominis qui per revelationem patris eundem et dei filium est confessus et Christum, quia unum horum **sine** alio receptum non proderat ad salutem et aequalis erat periculi dominum Iesum Christum **aut** deum tantummodo **sine** homine **aut sine** deo solum hominem credidisse. »* ^[8]

Traduction

« Tu es, répondit-il, le Christ, Fils du Dieu vivant. [Mat. 16 :16] Et c'est à bon droit qu'il a été proclamé bienheureux par le Seigneur et qu'il a tiré de la Pierre maîtresse la solidité et de son pouvoir et de son nom ; lui qui, par révélation du Père, a confessé que le même [c.-à-d. Jésus] est Fils de Dieu et Christ, parce qu'admettre l'un des deux sans l'autre était inutile au salut ***et qu'il était d'égal péril d'avoir cru que le Seigneur Jésus-Christ était Dieu seulement sans [être] l'homme ou homme seulement sans [être] Dieu.*** » ^[9]

Léon le Grand déclare :

« ... *quia unum horum **sine** alio receptum non proderat ad salutem et aequalis erat periculi dominum Iesum Christum **aut** deum tantummodo **sine** homine **aut sine** deo solum hominem credidisse.* »

« ... parce qu'admettre l'un des deux sans l'autre était inutile au salut ***et qu'il était d'égal péril d'avoir cru que le Seigneur Jésus-Christ était Dieu seulement sans [être] l'homme ou homme seulement sans [être] Dieu.*** »

NOTEZ L'IMPORTANCE DE CE PASSAGE — « il était d'égal péril d'avoir cru que le Seigneur Jésus-Christ était Dieu seulement sans [être] l'homme OU [AUT] homme seulement sans [être] Dieu. »

Aut est-il utilisé ici d'une manière exclusive ou d'une manière inclusive ? Il est clairement (et en fait infailliblement) utilisé d'une manière inclusive. **Car vous tombez en danger (hérésie) si vous ne rejetez pas les deux erreurs — deux erreurs séparées par « aut » (« ou »).** Si vous rejetez uniquement l'erreur d'un côté du « aut, » vous tombez en danger/hérésie !

Ceci prouve, dans une déclaration dogmatique — d'une énorme pertinence pour la question du baptême d'eau — que « aut » a été utilisé en un sens inclusif, et qu'il doit être entendu inclusivement pour que la déclaration soit correctement comprise !

De la même manière, concernant Session 6 chapitre 4, vous ne pourrez entrer dans la justification à moins que vous ayez à la fois le bain de la régénération et le désir de celui-ci, les deux exigences séparées par *aut*, préfacées par *sine* (sans). Et la raison, comme je l'ai dit plus tôt, que « désir » est mentionné dans Session 6 chapitre 4 de Trente, est que la session traite de la justification de l'impie (justification de l'adulte), et les adultes doivent désirer le sacrement quand ils le reçoivent.

J'ai partagé mes pensées sur la version en latin du décret de Léon le Grand avec le susmentionné Timothy Johnson. Je lui ai demandé s'il convenait que l'utilisation de *aut* avec *sine* soit inclusive, et par conséquent comparable et/ou pertinente à l'utilisation dans Session 6 chapitre 4 du concile de Trente. Il a répondu en disant :

Timothy Johnson : « Oui, en utilisant les conjonctions corrélatives ***aut...*** ***aut...***, l'auteur se focalise ici sur deux des quatre possibilités théoriques : Jésus est (i) uniquement Dieu, (ii) uniquement homme, (iii) les deux, (iv) ni l'un ni l'autre. Les deux premières sont hérésies, la dernière est impensable ! »

Il est donc d'accord que l'utilisation de *aut* indique que vous devez rejeter ces deux erreurs, et par conséquent vous devez croire que Jésus est Dieu et homme. Il poursuit :

Timothy Johnson : « Il est intéressant que *aut* soit utilisé pour insister sur le fait que nous devons croire que Jésus est à la fois Dieu et homme **en même temps**. Ceci renforce l'opinion que *votum* se réfère à un désir du baptême qui est actif **en même temps** que le baptême, c.-à-d. un désir d'accompagnement. »

Ainsi, le clair emploi de *aut* avec *sine* dans ce passage prouve absolument que *aut* peut être utilisé inclusivement, et que le langage de Session 6 chapitre 4 n'indique pas que le désir sans le sacrement du baptême est suffisant pour la justification. Ce qui est impressionnant à propos de ces passages, c'est que *aut* est utilisé avec *sine* entre deux concepts hérétiques qui doivent tous les deux être rejetés. Théologiquement, puisque nous parlons de la vérité que le Christ est à la fois Dieu et homme, il ne pourrait pas y avoir une manière plus forte pour Dieu de montrer que *aut* peut s'utiliser inclusivement avec *sine*, ou qu'il peut s'appliquer aux deux. Car la vérité et l'affirmation que le Christ est à la fois Dieu et homme est, en plus de la Trinité, la fondation de la Chrétienté. C'est comme si Dieu avait délibérément laissé des précédents grammaticaux et lexicaux dans ce document pour réfuter les arguments pro-baptême-de-désir et pro-salut-hors-de-l'Église de ceux qui affirment à tort que *aut* est toujours exclusif.

Dieu savait que les gens comprendraient mal et utiliseraient mal Session 6 chapitre 4 pour contredire la nécessité de Sa foi et la nécessité du baptême. Il a de ce fait inclus *sicut scriptum est* dans le document pour montrer que ceci ne dévie pas de la vérité absolue que Jean 3 :5 est selon ce qui est écrit. Il s'assura également que la phrase utilisait *sine*, en sorte qu'elle ne dise pas que la justification « peut » se faire « par » ceci ou cela, mais que la justification « ne peut » pas se faire « sans » les éléments. Il nous a aussi pourvu d'une utilisation dogmatique préalable de *aut* avec *sine* en tant que précédent infallible et dogmatique que *aut* peut s'utiliser inclusivement. Et, Il a placé cet étonnant précédent dogmatique, sur la façon dont on peut comprendre *aut*, dans le

document même qui renie le plus spécifiquement le concept théologique du baptême de désir/sang. Il l'a laissé dans ce même document qui déclare dogmatiquement que l'eau du baptême est inséparable de l'Esprit de Sanctification, l'opposé du « baptême de désir. » Ce n'est pas un hasard qu'on le trouve dans ce document : Dieu l'a laissé là comme indice pour réfuter nos contemporains qui élèvent des objections contre la nécessité de Son Baptême.

Tout comme Dieu veilla avec attention sur la création de la Terre, et créa avec attention chaque animal et chaque individu, Il protège chaque aspect de Son enseignement. Il laisse tout le matériel nécessaire dans les proclamations de Son Église pour réfuter les hérésies.

Et que disent tous les autres passages dans Trente sur la nécessité du baptême ? Enseignent-ils une compréhension ouverte au baptême de désir, ou excluent-ils tout salut sans baptême d'eau ? La réponse est indéniable : L'Église enseigne infailliblement qu'il n'y a pas de salut sans la renaissance *de l'eau et de l'Esprit dans le sacrement du baptême*, de par une compréhension littérale de Jean 3 :5.

Pape Paul III, *Concile de Trente*, ca. 5 sur le sacrement du baptême, *ex cathedra* : « **Si quelqu'un dit, que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » ^[10]

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 5, sur le péché originel, *ex cathedra* : « “Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché, la mort... afin que soit purifié en eux par la régénération ce qu'ils ont contracté par la génération. **En effet “nul, s'il renaît de l'eau et de l'Esprit Saint, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu [Jean 3 :5].”** » ^[11]

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 7, ca. 2 sur le Sacrement de Baptême ; 1547, *ex cathedra* : « **Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas chose nécessaire pour le baptême et si, en conséquence, il détourne au sens d'une métaphore les paroles de notre Seigneur Jésus Christ : “Si l'on ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint” [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » ^[12]

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, « Exultate Deo ; » 22 nov. 1439, *ex cathedra* : « La première place de tous les sacrements est tenue par le saint baptême, qui est la porte de la vie spirituelle ; par lui nous devenons membres du Christ et du corps de l'Église. **Et comme par le premier**

homme la mort est entrée en tous, si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux (Jean 3 :5). La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle... » ^[13]

Comme nous le voyons, toutes les définitions dogmatiques dans Trente (et partout ailleurs) enseignent une compréhension littérale de Jean 3 :5 et que personne n'est sauvé sans le sacrement du baptême. La phrase « selon ce qui est écrit » dans le passage que nous avons discuté (Se. 6 ch. 4) est simplement une preuve de plus que Session 6 chapitre 4 porte le même sens identique.

Il est vrai que certains catholiques ont mal compris le passage de Trente, et ceci contribua à ce que le « baptême de désir » soit enseigné par des théologiens faillibles et des textes faillibles. Dans notre vidéo *Comment le Baptême de désir peut-il être contraire au dogme ?*, nous traitons de nombreux exemples de papes et de saints commettant des erreurs sur des questions dogmatiques et/ou sur l'état théologique d'une vérité, même après qu'une déclaration du Magistère eût été faite. Nous recommandons aux gens de voir cette vidéo pour comprendre que cela est possible.

Certains diront : « *Je comprends votre point de vue et ne peux le nier, mais pourquoi le passage n'a-t-il pas employé le mot « et » au lieu de « ou ; » n'aurait-ce pas été plus clair ?* » On peut mieux répondre à cette question après avoir considéré un certain nombre de choses :

Premièrement, il faut se rappeler que le passage décrit ce qui, dans la justification, **NE PEUT SE FAIRE SANS** (c.-à-d., ce qui ne peut pas manquer dans la justification) ; il ne dit pas que cette justification *peut se faire* soit par l'eau ou le désir.

Deuxièmement, comme nous l'avons déjà montré, le concile n'avait pas besoin d'utiliser « et » parce que « ou » peut signifier « et » dans le contexte des mots donnés dans le passage.

Troisièmement, ceux qui posent cette question devraient en considérer une autre, à savoir : *comment expliquer le fait que, si le baptême de désir est vrai et que c'était l'enseignement de Trente, le concile n'a-t-il pas dit quelque part (alors qu'il avait tant d'opportunités de le dire) qu'on peut être justifié sans le sacrement ou avant que le sacrement ne soit reçu*, tout comme il le fit clairement et à maintes reprises à l'égard du sacrement de pénitence ? Cette stupéfiante *omission* (puisque le Saint-Esprit n'a évidemment pas permis aux conciles d'enseigner le baptême de désir dans ses nombreuses déclarations sur la nécessité absolue du baptême) confirme tout simplement les points exposés plus haut, parce que si le passage signifiait le baptême de désir, il l'aurait dit.

Quatrièmement, il est plus facile de répondre à la question ci-dessus par un exemple parallèle : En l'an 381, le concile de Constantinople a défini que le Saint-Esprit procède du Père. Le Concile n'a pas dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. L'omission des mots « *et du Fils* » (*filioque* en latin) poussa des millions de personnes de conclure à tort que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, une hérésie qui fut plus tard condamnée par l'Église. **Si le concile de Constantinople avait tout simplement inclus cette minuscule déclaration, que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, il aurait éliminé plus de mille ans de controverse avec les schismatiques orientaux** — une controverse qui continue encore à ce jour. Cette petite phrase (« et du Fils »), si elle avait été incluse dans Constantinople, aurait probablement évité à des millions de gens de quitter l'Église catholique pour adopter l'Orthodoxie orientale, car les orthodoxes orientaux pensaient et pensent toujours que l'enseignement de l'Église catholique que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils est contraire au Concile de Constantinople, qui dit uniquement que le Saint-Esprit procède du Père.

Donc, est-ce que le concile de Constantinople était dans l'erreur ? Bien sûr que non. Mais Constantinople n'aurait-il pas pu être plus clair en ajoutant cette petite phrase qui aurait éliminé une controverse ? Absolument. Mais dans ce cas, pourquoi Dieu a-t-Il permis que cette controverse survienne, alors qu'Il aurait pu l'éviter en inspirant les pères conciliaires à Constantinople en 381 d'inclure cette phrase minuscule ? La réponse est qu'il faut qu'il y ait des hérésies.

1 Corinthiens 11 :19 - « **Car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre ceux d'entre vous qui sont éprouvés.** »

Dieu permet que des hérésies surgissent afin de voir celui qui croira en la vérité et celui qui n'y croira pas, pour voir celui qui regardera la vérité avec sincérité et celui qui pervertira les choses pour les adapter à ses propres désirs hérétiques. Dieu ne permet jamais à Ses conciles, comme Constantinople et Trente, d'enseigner une quelconque erreur, mais Il peut permettre que la vérité soit déclarée dans des manières donnant aux gens l'opportunité de tordre et pervertir le sens des mots utilisés s'ils le désirent ainsi (sans intention de jeu de mots), comme le firent les schismatiques orientaux à l'égard de l'omission de Constantinople de la phrase : *et du Fils*.

En fait, cela n'a même pas d'importance si certains pères conciliaires à Constantinople croyaient que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils ; et il y en avait probablement certains qui ne croyaient pas que le Saint-Esprit procède du Fils. Tout ce qui importe est que le Concile de Constantinople a fait une déclaration ne disant rien de contraire au fait que le Saint-Esprit procède du Fils. Les intentions des pères conciliaires de Constantinople ou de tout autre concile n'ont rien à voir avec l'Infaillibilité papale. **Tout ce qui importe est ce que le dogme, approuvé par le pape,**

déclare ou finalise dans la profession de foi.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Se. 3, ch. 4, sur la foi ; 1870, *ex cathedra* :
 « En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. » ^[14]

Ce qui est intéressant à cet égard, c'est le fait que de nombreux papes soulignent que dans le canon 28 du *concile de Chalcédoine*, les pères avaient élaboré à Chalcédoine un canon qui élevait le statut de l'évêque de Constantinople. **Les pères du concile de Chalcédoine avaient par conséquent l'intention d'élever le statut du Siège de Constantinople par l'élaboration du canon 28. Néanmoins, ce canon fut rejeté par le pape Léon le Grand dans sa confirmation des actes de Chalcédoine, et le canon fut donc considéré sans valeur.**

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 juin 1896 : « ... le vingt-huitième canon du concile de Chalcédoine, parce qu'il est dépourvu de l'approbation et de l'autorité du Siège Apostolique, est resté, on le sait, sans vigueur et sans effet. » ^[15]

Cela montre que l'intention ou les pensées des pères lors d'un concile général ne signifient rien - elles sont sans valeur. Tout ce qui importe est ce que l'Église déclare. Dès lors, le fait que certains des pères conciliaires à Trente — et même d'éminents et saints théologiens après Trente — pensaient que le passage susmentionné de Trente enseignait le baptême de désir, ne signifie rien ; car les pères à Chalcédoine pensaient aussi que le concile élevait le statut de Constantinople alors qu'il ne l'a pas élevé ; et certains pères à Constantinople pensaient probablement que le concile niait que le Saint Esprit procède du Fils, alors qu'il ne le reniait pas. Ce qu'il faut conclure, c'est que seules importent ces choses qui sont déclarées par les conciles et finalement approuvées — rien d'autre. Et le passage susmentionné de Trente n'enseigne pas le baptême de désir ; il n'enseigne pas que le désir justifie sans baptême ; et il ne contient pas d'erreur.

Le fait est que Dieu s'est assuré que les mots « selon ce qui est écrit » soient inclus dans cette même phrase pour prouver que le concile n'enseigne en aucun cas le baptême de désir par sa formulation dans ce passage. Le passage enseigne donc que — *selon ce qui est écrit* — « *Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renait pas de l'eau et de l'Esprit Saint.* » Et, **si ce que disaient les partisans du baptême de désir était correct, on aurait en fait le concile nous enseignant, dans la première partie de la phrase, de ne pas prendre Jean 3 :5 selon ce qui est écrit (le désir suffit parfois), tout en se contredisant simultanément dans la**

deuxième partie de la phrase, en nous disant de prendre Jean 3 :5 selon ce qui est écrit (*sicut scriptum est*)! Mais c'est absurde, bien sûr. Ceux qui insistent obstinément pour dire que ce passage enseigne le baptême de désir ont tout simplement tort et contredisent les mots mêmes donnés dans le passage à propos de Jean 3 :5. **L'inclusion de « SELON CE QUI EST ÉCRIT Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renait pas de l'eau et de l'Esprit Saint » montre l'harmonie parfaite de ce passage dans Trente avec tous les autres passages dans Trente et autres conciles, qui affirment la nécessité absolue du Baptême d'eau — sans exception.**

Le dogme, le pape Pie IX et l' « ignorance invincible »

Objection

Qu'en est-il de l'ignorance invincible ?

Réponse

2 Corinthiens 4 :3-4 - « **Que si notre Évangile aussi est voilé, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé ; pour les infidèles, dont le dieu de ce siècle [Satan] a aveuglé l'esprit, afin que ne brille pas pour eux la lumière de l'Évangile de la gloire du Christ qui est l'image de Dieu.** »

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Se. 6, sur la justification, ch. 15 : « ... il faut affirmer que la grâce de la justification, qui a été reçue, se perd non seulement par l'infidélité, par laquelle se perd aussi la foi elle-même, mais aussi par n'importe quel péché mortel, bien qu'alors ne se perde pas la foi. **On défend ainsi la doctrine de la Loi divine qui exclut du Royaume de Dieu non seulement les infidèles**, mais aussi les fidèles fornicateurs, adultères, efféminés, sodomites, voleurs, avarés, ivrognes, médisants, rapaces (1 Cor. 6 :9) et tous les autres qui commettent des péchés mortels... » ^[16]

Le dogme *Hors de l'Église catholique il n'y a pas de salut* a été solennellement défini sept fois par les papes parlant depuis la Chaire de saint Pierre. Il n'y a jamais eu d'exception mentionnée à propos de l' « ignorance invincible. » En fait, c'est tout le contraire : toute exception a toujours été exclue.

Pape Innocent III, *Concile Latran IV*, Const. 1 ; 1215, *ex cathedra* : « Il y a une seule Église universelle des fidèles, en dehors de laquelle absolument

personne n'est sauvé, et dans laquelle le Christ est lui-même à la fois le prêtre et le sacrifice. » ^[17]

Pape Boniface VIII, *Unam Sanctam* ; 18 nov. 1302, *ex-cathedra* : « La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une seule sainte Église catholique et en même temps apostolique, et nous la croyons fermement et la confessons simplement, elle hors de laquelle il n'y a pas de salut ni de rémission des péchés... En conséquence nous déclarons, disons et définissons qu'il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au pontife romain. » ^[18]

Pape Clément V, *Concile de Vienne*, Décret n° 30 ; 1311-1312, *ex cathedra* : « À la vérité, parce qu'il n'y a qu'une seule Église universelle des réguliers et des prélats séculiers et de ceux qui dépendent d'eux, exempts et non exempts, en dehors de laquelle personne n'est sauvée, et que pour tous il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême... » ^[19]

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, Se. 8 ; 22 nov. 1439, *ex cathedra* : « Quiconque veut être sauvé doit avant tout tenir la foi catholique, car si quelqu'un ne la garde pas entière et inviolée, sans nul doute il périra pour l'éternité. » ^[20]

Pape Eugène IV, *Concile de Florence*, « Cantate Domino ; » 1442, *ex-cathedra* : « La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement païens mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés ; elle professe aussi que l'unité du corps de l'Église a un tel pouvoir que les sacrements de l'Église n'ont d'utilité en vue du salut que pour ceux qui demeurent en elle, pour eux seuls jeûnes, aumônes et tous les autres devoirs de la piété et exercices de la milice chrétienne enfantent les récompenses éternelles, et que personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » ^[21]

Pape Léon X, *Concile Latran V*, Se. 11 ; 19 déc. 1516, *ex cathedra* : « Il n'existe en effet qu'une seule Église universelle incluant réguliers et séculiers, prélats et sujets, exempts et non exempts, hors de laquelle personne n'est sauvé, et pour tous il n'existe qu'un seul Seigneur et une seule foi. » ^[22]

Pape Pie IV, *Concile de Trente*, « Iniunctum nobis ; » 13 nov. 1565, *ex cathedra* : « Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [23]

Pape Benoît XIV, *Nuper Ad nos* ; 16 mars 1743, Profession de Foi : « ... je crois d'une foi ferme et je professe tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de foi qu'utilise la sainte Église romaine, à savoir :... Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [24]

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Sess. 2, Profession de Foi ; 1870, *ex cathedra* : « Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [25]

L'Église catholique est infaillible ; ses définitions dogmatiques sont infaillibles ; les papes parlant depuis la Chaire de Pierre sont infaillibles. C'est donc très simple : s'il était vrai que des non-catholiques soi-disant ignorants invincibles pouvaient être sauvés, alors DIEU N'AURAIT JAMAIS PERMIS À L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE DÉFINIR LE DOGME DISANT QU'ABSOLUMENT PERSONNE NE PEUT ÊTRE SAUVÉ EN DEHORS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ! Mais, Dieu a bien permis à Son Église infaillible de définir cette vérité, LAQUELLE EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT DU SALUT TOUS CEUX QUI NE MEURENT PAS CATHOLIQUES.

Pape Grégoire XVI ; 27 mai 1832 : « Enfin, certains de **ces égarés tentent de se persuader à eux-mêmes ainsi qu'à d'autres, que les hommes ne sont pas sauvés uniquement dans la religion catholique**, mais que même les hérétiques peuvent atteindre la vie éternelle. » [26]

Ceux qui insistent pour dire que « l'ignorance invincible » peut éventuellement sauver une personne qui meurt non-catholique, s'écartent et renient l'enseignement dogmatique de l'Église catholique.

Le pape Pie IX et l'ignorance invincible

Et à propos du pape Pie IX ? N'est-il pas vrai qu'il a enseigné dans deux documents que l'ignorant invincible pourrait être sauvé ? Que dire de *Singulari Quadam* et *Quanto conficiamur moerore* ?

La confusion sur ce thème a pris de l'ampleur à cause de quelques déclarations du pape Pie IX mal comprises. À mesure que nous analyserons ces documents, **il est impératif de garder à l'esprit que, même si le pape Pie IX avait enseigné en deux occasions que l'ignorant invincible pourrait être sauvé, cela ne signifierait pas qu'une telle position soit vraie, car c'était des documents faillibles qui auraient pu contenir des erreurs.** Aucun pape ne peut changer ou contredire le dogme. Le pape Honorius, qui régna au 7^e siècle, fut, en réalité, condamné ultérieurement pour avoir propagé l'hérésie, bien que non dans sa capacité d'enseignement solennel à l'Église universelle. Ainsi, personne, pas même un pape, ne peut changer le dogme qui déclare que celui qui meurt en dehors de l'Église catholique, ignorant ou non, ne peut pas être sauvé. Voici quelques citations supplémentaires sur l'ignorance.

Pape Benoît XV, *Humani generis Redemptionem* ; 15 juin 1917 : « ... **comme l'expose avec beaucoup de vérité cette sentence du Quatrième Concile du Latran : "L'ignorance est mère de toutes les erreurs."** » ^[27]

Erreurs de Pierre Abélard, condamnées par le pape Innocent II ; 16 juil. 1140, n° 10-11 : « Ceux-là n'ont pas péché qui ont crucifié le Christ sans le savoir. **Ce qui est fait par ignorance ne doit pas être imputé à faute.** » — Condamné ^[28]

Singulari quadam, une allocution (un discours aux cardinaux)

Le premier des documents du pape Pie IX fréquemment cités par ceux qui croient au salut en dehors de l'Église, est *Singulari Quadam*, une allocution (un discours aux cardinaux) donnée le 9 décembre 1854 :

« ... ceux qui vivent dans l'ignorance de la vraie religion, si cette ignorance est invincible, ne sont liés par aucune culpabilité en cette matière aux yeux du Seigneur. » ^[29]

Tout d'abord, c'est un discours du pape Pie IX aux cardinaux. Ce n'est pas une déclaration dogmatique, pas même une encyclique, ni même une encyclique adressée à l'Église tout entière.

Mais est-ce que le pape Pie IX dit que les « ignorants invincibles » peuvent être justifiés et sauvés dans leur condition ? Non. En revanche il dit que les « ignorants invincibles » ne seront pas tenus responsables du péché d'infidélité, mais qu'ils iront quand même en Enfer. Lisez attentivement la dernière partie de la phrase, « *ne sont*

liés par aucune culpabilité EN CETTE MATIÈRE, c'est-à-dire en ce qui concerne l'infidélité. Saint Thomas d'Aquin explique que **les non-croyants qui n'ont jamais entendu parler de l'Évangile sont damnés pour leurs autres péchés**, lesquels ne peuvent être remis sans la foi ; ils ne sont pas damnés à cause du péché d'infidélité (ou parce qu'ils ne croient pas en l'Évangile). ^[30] Ces autres péchés des non-croyants expliquent pourquoi Dieu ne leur révèle pas l'Évangile, ce qui les exclut en fin de compte du salut. Néanmoins, si l'un d'entre eux était vraiment sincère et de bonne volonté, et coopérait avec la loi naturelle, Dieu lui enverrait alors un prédicateur (même par miracle si nécessaire) pour lui apporter la foi catholique et le Baptême. Le pape Pie IX poursuit en disant ceci dans la même allocution, à propos d'une personne de bonne volonté qui est ignorante invincible :

« Les dons de la grâce céleste ne seront assurément pas refusés à ceux qui désirent sincèrement et qui prient pour le rafraîchissement de la lumière divine... »

St. Thomas d'Aquin, *De veritate*, Q. 14, art. 11, ad 1, sur la question « est-il nécessaire de croire explicitement ? » : « [Objection :] L'on ne doit pas affirmer une chose, s'il s'ensuit une incohérence... **En effet, il est possible qu'un homme soit élevé dans la forêt, ou même parmi les loups ; et un tel homme ne peut rien connaître de la foi explicitement.** [Réponse de St. Thomas :] il revient à la divine providence de procurer à tout homme les choses nécessaires au salut, pourvu qu'il n'y ait pas d'empêchement du côté de cet homme. Car si quelqu'un, élevé de la sorte, suivait la conduite de la raison naturelle dans l'appétit du bien et la fuite du mal, il faut tenir pour très certain que **Dieu ou bien lui révélerait par une inspiration intérieure les choses qui sont nécessaires pour croire, ou bien lui enverrait quelque prédicateur de la foi...** » ^[31]

St. Thomas d'Aquin, *Sentence*, II, 28, Q. 1, art. 4, ad 4 : « Si quelqu'un, né parmi les nations barbares, fait ce qu'il peut, Dieu Lui-même lui montrera ce qui est nécessaire pour son salut, soit par l'inspiration, soit en lui envoyant un prédicateur. » ^[32]

St. Thomas d'Aquin, *Sentence*, III, 25, Q. 2, art. 2, sol. 2 : « **Si quelqu'un n'a personne pour l'instruire, Dieu lui montrera**, à moins que ce quelqu'un ne se rende coupable en restant dans sa présente situation. » ^[33]

Ainsi, le pape Pie IX n'enseignait pas que les gens ignorants de la Foi catholique peuvent être sauvés ; il disait en revanche que les non-croyants ne sont pas damnés à

cause de leur infidélité. Le fait que tous ceux qui meurent non-catholiques ignorants ne sont pas sauvés, c'est l'affirmation de toute la Tradition catholique et de tous les saints, en plus d'être l'enseignement dogmatique de l'Église catholique.

St. Alphonse de Liguori, *Sermons* ; c. 1760 : « **Combien qui viennent au monde parmi les idolâtres, parmi les Juifs, parmi les Mahométans ou les hérétiques... et qui se perdent tous !** » ^[34]

St. Alphonse : « Si vous êtes ignorants des vérités de la foi, vous êtes obligé de les apprendre. Chaque chrétien est tenu d'apprendre le Credo, le Notre Père, et le Je vous salue Marie, sous peine de péché mortel. **Beaucoup ne se font aucune idée de la Très Sainte Trinité, l'Incarnation, le péché mortel, le Jugement, le Paradis, l'Enfer, ou l'éternité ; et cette déplorable ignorance les damne.** » ^[35]

St. Alphonse, *Préparation à la mort* ; c. 1760 : « Que nous devons être reconnaissants à Jésus-Christ pour le don de la foi ! **Qu'est-ce qui nous serait advenu si nous étions nés en Asie, en Afrique, en Amérique, ou parmi des hérétiques et des schismatiques ?** Celui qui ne croit pas est perdu. Ce fut donc la première et la plus grande grâce qui nous fut donnée : notre vocation à la vraie foi. Ô Sauveur du monde, **que serions-nous si tu ne nous avais pas éclairés ? Nous aurions été comme nos pères d'autrefois, qui adoraient les animaux et les blocs de pierre et de bois : et ainsi nous aurions tous péri.** » ^[36]

Bien que *Singulari Quadam* de Pie IX n'ait pas enseigné l'HÉRÉSIE qui affirme qu'on peut être sauvé sans la foi catholique par ignorance invincible, sa formulation est faible. Le pape Pie IX n'aurait pas dû se soucier d'essayer de satisfaire les esprits hérétiques des libéraux et des apostats qui refusent d'accepter le dogme de l'Église. Il aurait dû simplement répéter le dogme plusieurs fois défini que tous ceux qui meurent sans la foi catholique sont perdus, et expliquer de façon claire que quiconque est de bonne volonté ne sera pas laissé dans l'ignorance de la vraie religion. Mais, à cause de sa déclaration faiblement formulée, et de la suivante que nous examinerons, **un véritable désastre s'ensuivit. Presque tout un chacun voulant avancer sa croyance hérétique qu'on peut être sauvé en dehors de l'Église catholique, cite cette déclaration faillible du pape Pie IX et l'autre que nous examinerons.**

Mais, ce qui est intéressant et qui confirme le point ci-dessus, c'est que dans *Singulari Quadam*, après avoir expliqué comment les ignorants invincibles ne sont pas reconnus coupable dans cette affaire, le pape Pie IX déclare qu'un catholique doit croire en un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême ; et qu'il est illicite d'aller

plus loin dans l'enquête ! — probablement dans une tentative d'endiguer la marée de croyance qu'on pourrait être sauvé en dehors de l'Église par le « baptême de désir. » Les gens qui croient au salut hors de l'Église ne citent presque jamais cette partie de l'allocution.

Pape Pie IX, *Singulari Quadam* : « Car en vérité, une fois libéré de nos chaînes corporelles, “nous verrons Dieu tel qu'il est” (1 Jean 3 :2) ; nous comprendrons parfaitement combien proches et magnifique un lien de miséricorde et de justice divines sont unis ; cependant, aussi longtemps que nous soyons sur terre, écrasés par cette masse mortelle qui émousse les âmes, tenons **très ferme que, conformément à l'enseignement catholique, il y a “un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême” [Éph. 4 :5] ; il est illicite d'aller plus loin dans l'enquête.** » ^[37]

Par conséquent, même le **pape Pie IX**, dans la déclaration citée à tort par les libéraux contre le dogme *Hors de l'Église pas de Salut*, **avertit qu'une telle théorisation à propos du salut par d'autres baptêmes et d'autres fois est illicite.**

Quanto conficiamur moerore

Le pape Pie IX se remit encore à parler de l'ignorant invincible neuf ans plus tard, dans son encyclique *Quanto conficiamur moerore*, le 10 août 1863. *Quanto conficiamur moerore* ne répond pas aux critères qu'exige l'infailibilité car elle est uniquement adressée aux cardinaux et aux évêques d'Italie. ^[38]

Pape Pie IX, *Quanto conficiamur moerore* : « *Et ici, Fils chéris et vénérables Frères, nous devons rappeler de nouveau et blâmer l'erreur considérable où sont malheureusement tombés quelques catholiques. Ils croient en effet qu'on peut parvenir à l'éternelle vie en vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi et de l'unité catholique. Cela est péremptoirement contraire à la doctrine catholique. Nous le savons et vous le savez, ceux qui ignorent invinciblement notre religion sainte, QUI OBSERVENT AVEC SOIN LA LOI NATURELLE ET SES PRÉCEPTES, GRAVÉS PAR DIEU DANS LE CŒUR DE TOUS, QUI SONT DISPOSÉS À OBÉIR AU SEIGNEUR, ET QUI MÈNENT UNE VIE HONORABLE ET JUSTE, peuvent, AVEC L'AIDE DE LA LUMIÈRE ET DE LA GRÂCE DIVINE, acquérir la vie éternelle ; car Dieu... ne permet point qu'on souffre les châtiments éternels sans être coupable de quelque faute volontaire.* » ^[39]

Premièrement, notez que le pape Pie IX condamne spécifiquement l'idée qu'un homme « *peut parvenir à l'éternelle vie en vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi.* » Si je peux me permettre, c'est quoi au juste l'idée du salut pour l' « ignorant invincible »? C'est l'idée qu'un homme vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi, peut être sauvé. Donc, le concept même du salut pour l' « ignorant invincible » est condamné comme TOUT À FAIT CONTRAIRE A LA DOCTRINE CATHOLIQUE dans ce document du pape Pie IX.

Deuxièmement, notez ici encore que le pape Pie IX ne dit nulle part que les ignorants invincibles peuvent être sauvés là où ils sont. En revanche, il réitère que les ignorants, s'ils coopèrent avec la grâce de Dieu, observent avec soin la loi naturelle et répondent à l'appel de Dieu, peuvent « *avec l'aide de la lumière et de la grâce divine* » [devenant éclairés par la vérité de l'Évangile] acquérir la vie éternelle, puisque c'est certain que Dieu fera parvenir l'ensemble de ses élus à la connaissance de la vérité et à l'intérieur de l'Église par le Baptême. **Selon la définition spécifique de la Sainte Écriture, la « lumière divine » est la vérité évangélique de Jésus-Christ** (la foi catholique), qui arrache l'ignorant des ténèbres.

Éphésiens 5 :8 - « **Car autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur.** Marchez comme des enfants de la lumière. »

1 Thessaloniens 5 :4-5 - « Pour vous, **mes frères [croyants]**, vous n'êtes point dans les ténèbres... Car **vous êtes tous des enfants de lumière...** »

Colossiens 1 :12-13 - « Rendant grâces à Dieu le Père **qui nous a fait dignes d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière; Qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres,** et transférés **dans le royaume du Fils** de sa dilection. »

1 Pierre 2 :9 - « Mais vous êtes, vous, une race choisie... un peuple conquis; afin que vous annonciez les grandeurs de celui **qui des ténèbres vous a appelés à Son admirable lumière.** »

2 Corinthiens 4 :3-4 - « **Que si notre Évangile aussi est voilé, c'est pour ceux qui périssent** qu'il est voilé; pour les infidèles, dont le dieu de ce siècle [Satan] a aveuglé l'esprit, afin que ne brille pas pour eux **la lumière de l'Évangile** de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu. »

2 Timothée 1 :10 - « Et qui a été manifestée maintenant par **l'apparition**

de **notre Sauveur Jésus-Christ** qui a détruit la mort, et **fait luire** la vie et l'incorruptibilité par l'Évangile. »

Pape Pie IX, *Concile Vatican I* ; 1870 : « ... **personne cependant ne peut donner son adhésion à la prédication évangélique de la manière requise pour obtenir le salut “sans l'illumination et l'inspiration du Saint-Esprit** qui donne à tous son onction lorsqu'ils adhèrent et croient à la vérité.” » ^[40]

Donc, on ne doit pas interpréter les paroles de Pie IX dans *Quanto conficiamur moerore* à propos de l'ignorant de bonne volonté, sauvé en recevant la « *lumière et la grâce divine*, » de façon contraire à leur clair sens scriptural et traditionnel, qui est que la lumière et la grâce divines sont reçues en entendant l'Évangile, en y croyant et en recevant le baptême. Dès lors, dans *Quanto conficiamur moerore*, Pie IX dit que la personne de bonne volonté, sincère, qui est ignorante de la foi, sera « illuminée » en recevant la « lumière divine » (en écoutant l'Évangile), et entrera dans l'Église catholique afin d'y être sauvée.

Je réalise bien que le pape Pie IX n'était pas aussi clair qu'il aurait pu l'être dans la deuxième partie de *Quanto Conficiamur Moerore*. Les hérétiques s'en étaient donnés à cœur joie, parce qu'ils pensaient pouvoir exploiter sa formulation pour favoriser leur hérésie qu'il y a un salut en dehors de l'Église. Si le pape Pie IX avait répété d'une manière forte les définitions antérieures des papes, sans aucune ambiguïté de langage, il aurait évité le risque que des modernistes *interprètent mal* ses propos. C'est dommage, car presque toutes ses déclarations sur ce sujet affirment très clairement le dogme de l'Église sans laisser de faille dans laquelle les hérétiques pourraient se faufiler.

Pape Pie IX, *Nostis et nobiscum* ; 8 déc. 1849 : « Il faut **veiller spécialement à ce que les fidèles eux-mêmes aient profondément gravé dans l'esprit le dogme de notre sainte religion sur la nécessité de la foi catholique pour obtenir le salut** [Cette doctrine reçue du Christ et soulignée par les Pères et les Conciles est également contenue dans la formule de la profession de foi utilisée par les catholiques latins, grecs et orientaux]. » ^[41]

Pape Pie IX, *Ubi primum* ; 17 juin 1847 : « **Car “il n'existe en effet qu'une seule Église universelle** incluant réguliers et séculiers, prélats et sujets, exempts et non exempts, **hors de laquelle personne n'est sauvé, et pour tous il n'existe qu'un seul Seigneur , une seule foi et un seul baptême.”** » ^[42]

Pape Pie IX, *Syllabus des Erreurs Modernes* ; 8 déc. 1854, n° 16 : « Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans n'importe quelle religion. — **Condamné** » ^[43]

Notez là encore que le concept du salut pour l' « ignorant invincible » est condamné ici. Le concept du salut pour l' « ignorant invincible, » comme il est compris par presque tous ceux qui y croient aujourd'hui, est que certains individus — y compris ceux qui pratiquent des religions non-catholiques — peuvent trouver et obtenir le salut dans ces religions parce qu'ils n'ont « commis aucune faute. » Mais ceci est hérétique et condamné par le propre *Syllabus des Erreurs* de Pie IX.

Le Père Michael Muller, C.S.S.R. était un prêtre catholique vivant à l'époque du pape Pie IX. Il avait écrit un livre célèbre, *The Catholic Dogma*, dans lequel il défendait l'enseignement de l'Église disant qu'une personne « ignorante invincible » de la foi ne peut pas être sauvée. Il défendait également le sens véritable de l'enseignement de Pie IX sur ce thème.

P. Michael Muller, C.S.S.R., *The Catholic Dogma*, pp. 217-218 ; 1888 : « **L'innocence ou l'ignorance invincible, n'a jamais été et ne sera jamais un moyen de salut.** Pour être sauvé, il est nécessaire d'être justifié, ou d'être en état de grâce. Pour obtenir la grâce sanctifiante, il est nécessaire d'avoir les dispositions appropriées pour une justification ; c'est-à-dire la foi divine véritable **au moins dans les vérités nécessaires au salut**, l'espérance confiante dans le divin Sauveur, la contrition sincère pour le péché ; le tout avec la ferme volonté de faire tout ce qu'a commandé Dieu, etc. **Or, ces actes surnaturels, de foi, d'espérance, de charité, de contrition, etc., qui préparent l'âme à recevoir la grâce sanctifiante, ne peuvent jamais être fournis par une ignorance invincible ; et si l'ignorance invincible ne peut pas fournir la préparation pour la réception de la grâce sanctifiante, alors elle peut encore moins conférer la grâce sanctifiante.** “L'ignorance invincible,” dit saint Thomas, “est une punition due au péché.” (De INFID. Q. x., art. 1). Dès lors, c'est une malédiction , non une bénédiction ou un moyen de salut... **C'est pourquoi Pie IX a dit** “*que, si un homme était invinciblement ignorant de la vraie religion, une telle ignorance invincible ne serait pas un péché devant Dieu ; c'est-à-dire que si une telle personne observait les préceptes de la loi naturelle et faisait la volonté de Dieu, au meilleur de sa connaissance, alors Dieu, dans son infinie miséricorde, l'éclairerait pour qu'il obtienne la vie éternelle ; car le Seigneur, qui connaît le cœur et les pensées de tout homme, dans son infinie bonté, ne souffrira pas que quiconque soit à jamais perdu sans qu'il en soit de sa faute.*” Dieu Tout-Puissant, **qui est juste et qui ne condamne personne**

sans que celle-ci n'ait commis faute, place par conséquent de telles âmes, comme celles en ignorance invincible des vérités du salut, sur la voie du salut, soit par des moyens naturels soit par des moyens surnaturels. » ^[44]

Nous voyons le dogme affirmé dans ces lignes bien écrites. L'ignorance invincible ne peut jamais sauver un homme ; ceux qui sont ignorants invincibles, s'ils s'efforcent de faire de leur mieux et qu'ils sont de bonne volonté, seront éclairés par Dieu de la foi catholique « soit par des moyens naturels soit par des moyen surnaturels » : Le père Muller confirme que **le pape Pie IX n'enseignait pas l'hérésie que l'ignorance invincible justifie et sauve**, mais qu'une âme se trouvant dans un tel état — qui est de bonne volonté et suit la loi naturelle — sera éclairée par Dieu au sujet de la foi catholique pour qu'elle puisse être sauvée. En réalité, le compte rendu du Père Muller des propos de Pie IX dans *Quanto conficiamur moerore* montre plus clairement le sens réel de la déclaration du pape.

Bien qu'il soit clair que ces documents du Pape Pie IX n'enseignaient pas que l' « ignorance invincible » pourrait sauver quelqu'un, comme le confirme P. Muller, il ne s'agit pas de la question principale à l'égard de ce sujet extrêmement important de la nécessité de l'Église catholique pour le salut. La question principale concerne **ce que l'Église a enseigné infailliblement**, non ce que le pape Pie IX a enseigné failliblement. Ces deux documents sont faillibles et non dogmatiques, et auraient pu contenir l'erreur ! Les hérétiques qui croient au salut en dehors de l'Église jettent à la poubelle **tous les enseignements dogmatiques** de l'Église sur cette question, et se concentrent *ad nauseam* sur ce qu'ils pensent que le pape Pie IX a enseigné de façon faillible. Ils ignorent **toutes les définitions dogmatiques** (déjà citées dans ce livre), tout en s'efforçant d'exploiter deux documents faillibles du pape Pie IX. Ils opposent leur propre interprétation de quelques lignes dans un discours de Pie IX aux cardinaux et de sa lettre au clergé d'Italie, aux définitions dogmatiques du quatrième concile du Latran, du pape Boniface VIII, et du concile de Florence ! C'est absolument absurde et totalement malhonnête. Un prêtre l'a bien exprimé :

« Imaginez seulement, mes chers auditeurs, qu'on soit passé à côté du secret du salut dans les évangiles, dans les enseignements des apôtres, dans les protestations des saints, dans les enseignements définis des Papes, dans toutes les prières et les liturgies de l'Église — et imaginez ce secret devenant subitement clair dans une ou deux phrases négligemment formulées dans une encyclique du pape Pie IX, d'où les libéraux tirent leur enseignement qu'il y a un salut hors de l'Église. » ^[45]

La vérité est que les libéraux reconnaissent ce qui se dit ici ; ils réalisent que même si le pape Pie IX avait enseigné ce qu'ils prétendent (ce qu'il n'a pas fait), ses déclarations n'étaient pas infaillibles et n'auraient aucun poids si on les comparait aux définitions dogmatiques sur le sujet. Mais, ils n'en ont rien à faire de tout cela, car comme me l'a dit un prêtre qui croit au salut en dehors de l'Église : « *J'aime bien ce qu'a dit Pie IX.* » Oui, il aime ce qu'il pense qu'a dit Pie IX, et il n'aime pas ce que Dieu a dit via les déclarations infaillibles de l'Église.

Cela résume bien la situation : ceux qui insistent obstinément sur le salut de l' « ignorant Invincible » tout en ignorant ces faits, et qui citent obstinément Pie IX pour tenter de le prouver, ne font que rejeter le dogme en faveur de leurs propres interprétations artificielles de déclarations faillibles, des interprétations les conduisant vers des conclusions qui furent explicitement condamnées par le pape Pie IX en personne. Ainsi, ces personnes « choisissent » leurs idées hérétiques sur le dogme catholique — en grec, « hérésie » signifie « choisir » — et ce faisant ils démontrent leur mauvaise volonté et se moquent de Dieu. De tels individus sont dépourvus de la vraie foi ; ils ne possèdent pas le don d'acceptation de la révélation surnaturelle de Dieu ; ils affirment que Jésus-Christ n'est pas suffisamment important pour que tous ceux au-dessus de l'âge de raison aient la nécessité de Le connaître pour être sauvés ; et ils veulent la vérité à leur manière.

St. Jean Chrysostome ; 390 : « Alors, les Macchabées sont honorés ; en ce qu'ils ont préféré mourir plutôt que de trahir la loi... **À cette époque [dans l'ancienne loi] il suffisait pour le salut de connaître Dieu seul. Maintenant ce n'est plus le cas ; connaître le Christ est nécessaire au salut...** » ^[46]

L'ignorance invincible devient une hérésie destructrice, oblitérant la nécessité de la foi catholique partout dans le monde

En réalité, l'hérésie que des non-catholiques peuvent être sauvés par ignorance invincible n'était pas un problème avant 1800, puisque l'enseignement de la tradition catholique qu'un individu ignorant de l'Évangile ne peut pas être sauvé était très clair et cru par la plupart. Mais, à cause du modernisme croissant des années 1850, combiné au détournement par les libéraux des faibles déclarations du pape Pie IX, la théorie hérétique du salut pour l'ignorant invincible devint la croyance de beaucoup de prêtres dans la dernière moitié du 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, aboutissant à notre situation actuelle, où presque 100% des gens qui se prétendent « catholiques » (voire « catholiques traditionalistes »), croient que des juifs, des bouddhistes, des musulmans, des hindous, des protestants, etc., peuvent être sauvés. On doit tout cela à l'idée hérétique du salut pour l' « ignorant invincible » (plus sur le

sujet ultérieurement dans le livre). L'hérésie et le modernisme étaient si répandus à l'époque du *premier concile du Vatican*, en 1870, que **saint Antoine Marie Claret, le seul saint canonisé du concile, eut une attaque d'apoplexie à cause des hérésies qui y étaient promues**. Bien sûr, Dieu ne permit à aucune de ces hérésies de figurer dans les décrets de Vatican I.

Le fait est que toutes les cultures sont démoniaques et sont sous la domination du diable tant qu'elles n'ont pas été évangélisées. Tel est l'enseignement incontournable de la tradition et de l'Écriture.

Le Père Francisco de Vitoria, O.P., célèbre théologien dominicain du 16e siècle, résuma fort bien l'enseignement traditionnel de l'Église catholique sur ce thème. Voilà ce qu'il dit :

« **Quand nous postulons l'ignorance invincible au sujet du baptême ou de la foi chrétienne, il ne s'ensuit pas qu'une personne puisse être sauvée sans le baptême ou la foi chrétienne**. Car les aborigènes qui n'ont reçu aucune prédication de la foi ou de la Religion chrétienne, seront damnés pour cause de péchés mortels ou d'idolâtrie ; mais pas pour le péché de non-croyance. Comme le dit saint Thomas, cependant, s'ils font avec les moyens qu'ils ont en eux [s'ils font de leur mieux], en plus de mener une bonne vie selon la loi naturelle, il est conforme à la providence de Dieu qu'il les éclairera concernant le nom du Christ. » ^[47]

Toutes les personnes qui meurent dans des cultures n'ayant jamais été pénétrées par l'Évangile vont en Enfer pour des péchés allant contre la loi naturelle et d'autres péchés qu'ils commirent — la mauvaise volonté et le manque de coopération avec la grâce de Dieu est la raison pour laquelle Il ne leur révèle pas l'Évangile. Le premier concile du Vatican a infailliblement défini, fondé sur 1, que le vrai Dieu peut être connu avec certitude par Ses œuvres grâce à la lumière naturelle de la raison humaine. ^[48]

St. Paul ; Romains 1 :18-20 : « Puisqu'on y découvre la justice de Dieu éclatant du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice ; Car ce qui est connu de Dieu est manifeste en eux ; Dieu le leur a manifesté. **En effet, ses perfections invisibles, rendues compréhensibles depuis la création du monde par les choses qui ont été faites, sont devenues visibles aussi bien que sa puissance éternelle et sa divinité ; de sorte qu'ils sont inexcusables.** »

Chacun peut savoir avec certitude qu'il y a un être spirituel suprême, Qui est l'Unique

Vrai Dieu, Créateur du monde et de tout ce qu'il contient. Tout le monde sait que ce Dieu n'est pas quelque chose sculptée par des gens dans le bois, le jade ou la pierre. Ils savent que Dieu n'est pas l'arbre ou le fleuve qu'ils adorent, ou le rocher, le serpent ou l'arbre sacré. Ils savent que ces choses n'ont pas créé l'Univers. Chacune de ces personnes sait qu'elle adore une créature au lieu du Créateur. Elles sont inexcusables, comme l'affirme saint Paul au verset 20. Saint Augustin explique bien ceci, quand il fait référence aux personnes mortes sans Baptême et ignorantes de la foi.

St. Augustin ; c. 428 : « ... **Dieu a prévu, dans le cas où ils vivraient et où l'Évangile leur serait annoncé, leur obstination à ne pas croire.** » ^[49]

Et si quelqu'un acceptait la vérité, s'il était suffisamment honnête intellectuellement pour dire, « Seigneur mon Dieu, ce morceau de bois ne peut pas être vous, Révélez-vous à moi. », alors Dieu enverrait un ange si nécessaire, comme Il en a envoyé un à Corneille dans Actes 10 ; et Il donnera suite avec un missionnaire qui apportera la Bonne Nouvelle et le sacrement du baptême.

Jean 18 :37 - « ... Si Je suis né et si je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité ; **quiconque est de la vérité, écoute ma voix.** »

Pape Pie XI, *Quas primas* ; 11 déc. 1925 : « Ce royaume, les évangiles nous le présentent comme un royaume dans lequel les hommes se préparent à entrer en faisant pénitence, et dans lequel personne ne peut entrer sinon par la foi et le baptême qui, bien qu'il s'agisse d'un rite extérieur, figure et réalise cependant la régénération intérieure... » ^[50]

St. Augustin ; c. 426 : « Ainsi donc, **qu'il s'agisse de ceux qui n'ont point entendu la prédication de l'Évangile, ou de ceux qui ; après l'avoir entendue** et l'avoir observée, **n'ont pas reçu la persévérance...** nous disons que **tous subiront infailliblement, et dans une juste mesure, les effets de la condamnation... la foule des réprouvés...** cette masse de perdition... » ^[51]

St. Prosper d'Aquitaine ; c. 450 : « C'est un fait certain que la bonté de Dieu, variée et indescriptible, que nous avons abondamment prouvé, a toujours fourni et fournit encore maintenant la totalité de l'humanité, afin **qu'aucun de ceux qui périssent ne puisse faire l'excuse d'avoir été exclu de la lumière de la vérité ...** » ^[52]

Rom. 8 :29-30 - « Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premier-né entre beaucoup de frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. »

Actes 13 :48 - « Ce qu'entendant, les gentils [païens] se réjouirent, et ils glorifiaient la parole de Dieu; et tous ceux qui étaient préordonnés à la vie éternelle embrassèrent la foi. »

Bien entendu, en tant que catholiques, nous ne croyons pas à ce que croyait l'hérétique Jean Calvin, qui soutenait une prédestination selon laquelle peu importe ce qu'on fait, on est déjà prédestiné au Ciel ou à l'Enfer. C'est une hérésie maléfique. En revanche, en tant que catholiques, nous croyons à la vraie signification de la prédestination, exprimée par Romains 8, Actes 13, et les pères et saints déjà cités. Cette vraie compréhension de la prédestination signifie simplement que la prescience de Dieu veille de toute l'éternité à ce que ceux qui sont de bonne volonté et qui sont sincères, soient amenés à la foi catholique et sachent ce qu'ils doivent faire - et que ceux qui ne sont pas amenés à la foi catholique et qui ne savent pas ce qu'ils doivent faire, ne figureront pas parmi les élus; tout simplement.

D'autres papes et saints contre l'ignorance invincible

Les défenseurs du salut pour l' « ignorant invincible » s'inquiéteront peut-être d'apprendre **que deux autres papes, Benoît XIV et saint Pie X, ont explicitement réitéré le dogme de l'Église que personne ne peut être ignorant de certains mystères de la foi s'il veut se sauver**. Ces mystères sont les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, comme défini par le Symbole d'Athanase.

Pape Benoît XIV, *Cum religiosi*; 26 juin 1754 : « Veillez à ce que chaque ministre performe attentivement les mesures prévues par le saint du Concile de Trente... les confesseurs doivent performer cette partie de leur devoir chaque fois que quelqu'un comparaisant devant leur tribunal ignore **ce qu'il faut obligatoirement connaître pour être sauvé...** » ^[53]

Pape St. Pie X, *Acerbo nimis*; 15 avr. 1905 : « Aussi est-ce avec raison que Benoît XIV, Notre prédécesseur, a écrit : **Nous affirmons qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels subissent ce châtiment sans fin à cause de leur ignorance des mystères qu'il est nécessaire de savoir et de croire pour être placé parmi les élus.** » ^[54]

Toute personne au-dessus de l'âge de raison doit avoir une connaissance positive de ces mystères de foi pour être sauvée. Il n'y a pas d'exceptions. Et, cette vérité de la foi catholique explique pourquoi quantité de papes et de saints ont enseigné que chaque individu faisant parti de cette masse de l'humanité qui vit dans l'ignorance du Christ, est sous la domination du Diable et qu'il ne sera pas sauvé à moins d'être incorporé dans la merveilleuse lumière du Christ par la foi et le Baptême.

Pape Grégoire XVI, *Probi nostris* ; 18 sep. 1840 : « Nous sommes reconnaissant du succès des missions apostoliques aux Amériques, aux Indes et autres terres infidèles... **Ils recherchent ceux qui restent dans les ténèbres et l'ombre de la mort**, pour les enjoindre à la lumière de la vie de la religion catholique. **À terme, ils les arrachent à leur règle diabolique** par le bain de régénération et les promeuvent à la liberté des fils adoptés de Dieu. » ^[55]

Dans sa bulle *Sublimus Dei*, le pape Paul III aborde la question des indiens du Nouveau Monde, « récemment découvert. » S'exprimant dans le contexte de ceux au-dessus de l'âge de raison, le pape Paul III déclare qu'ils sont capables de recevoir la foi, et il réitère l'enseignement de la tradition que pas un seul d'entre eux ne peut être sauvé sans la foi en Jésus-Christ.

Pape Paul III, *Sublimus Dei* ; 29 mai 1537 : « Le Dieu sublime a tant aimé le genre humain, qu'Il a créé l'homme avec une telle sagesse pour que non seulement il puisse participer aux bienfaits dont jouissent les autres créatures, mais encore qu'il soit doté de la capacité d'atteindre le Dieu inaccessible et invisible et le contempler face à face ; et puisque **l'homme, selon le témoignage des Écritures Sacrées, a été créé pour goûter la vie éternelle et la joie, que nul ne peut atteindre et conserver qu'à travers la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ**, il est nécessaire qu'il possède la nature et les facultés le rendant capable de recevoir cette foi ; et que quiconque reçoive dès lors ces dons, doit être capable de recevoir cette même foi. Il n'est pas non plus crédible que celui qui désire la foi avec si peu d'entendement, soit néanmoins dénué de la faculté nécessaire lui permettant de la recevoir. D'où il advient que le Christ — la Vérité même — qui n'a jamais failli et ne faillira jamais, a dit aux prédicateurs de la foi qu'Il a choisi pour cette fonction : “Allez, enseignez toutes les nations...” **Il a dit “toutes,” sans exception, car tous sont capables de recevoir les doctrines de la foi...** En vertu de notre autorité apostolique, Nous définissons et déclarons par la présente lettre... que lesdits indiens et autres peuples soient convertis à la foi de Jésus-Christ par la prédication de la parole de Dieu et par l'exemple d'une vie bonne et sainte. » ^[56]

Ceci nous montre encore une fois qu'il est contraire à la foi catholique d'affirmer que les âmes ignorantes des mystères essentiels de la foi catholique peuvent être sauvées.

Le grand « apôtre des Montagnes Rocheuses, » le Père Pierre de Smet, l'extraordinaire missionnaire du 19^e siècle chez les indiens d'Amérique, était lui aussi convaincu — comme tous les grands missionnaires catholiques avant lui — que tous les indiens qu'il n'atteindrait pas seraient perdus pour l'Éternité. (Voir aussi ch. 25 sur St. Isaac Jogues et St. François-Xavier).

P. de Smet, S.J. ; 26 jan. 1838 : « On va bientôt donner du renfort à cette mission. Le R.P. Verhaegen, mon supérieur, m'a fait espérer d'y être envoyé. **Que je serais heureux, si je pouvais me dépenser tout entier pour le salut de tant d'âmes qui périssent, faute de connaître la vérité!** » ^[57]

P. de Smet, S.J. ; 8 déc. 1841 : « Ah! mes bons et chers Pères, je vous en conjure au nom de Jésus-Christ, n'hésitez pas à venir dans cette vigne... Chez ces pauvres peuples, l'empressement à entendre la divine parole tient du prodige... Le cœur se serre à la vue de tant d'âmes exposées à périr faute de secours... » ^[58]

P. de Smet, S.J. ; 9 oct. 1844 : « Impossible de dire ce que nous ressentions à la vue de cet immense pays où, faute de missionnaires, des milliers d'hommes naissent, grandissent et meurent dans les ténèbres de l'infidélité : malheur auquel nous allions mettre un terme, sinon pour tous, du moins pour un grand nombre. » ^[59]

Cette vérité sur le salut explique pourquoi saint Louis de Montfort dit la chose suivante dans son chef-d'œuvre, le *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* (que nous recommandons fortement à tous) :

St. Louis de Montfort, *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, n° 61 : « Il n'a point été donné d'autre nom sous le ciel, que le nom de Jésus, par lequel nous devons être sauvés... Tout fidèle qui n'est pas uni à lui comme une branche au cep de la vigne, tombera, séchera et ne sera propre qu'à être jeté au feu. **Hors de Lui, tout n'est qu'égarément, mensonge, iniquité, mort et damnation.** » ^[60]

Cette vérité sur le salut explique pourquoi le pape Grégoire le Grand répondit de la manière suivante après avoir vu des jeunes dans un marché aux esclaves de la Grande-Bretagne non évangélisée :

(6^e siècle) : « **La Bretagne que connaissait Grégoire n'avait rien à voir avec le Christ.** Un jour... Grégoire vit dans un marché aux esclaves un groupe d'élégants jeunes nordistes aux cheveux blonds, et demanda qui pouvaient-ils être. "Des Angles, lui dit-on, de Grande-Bretagne." "Non pas des Angles, mais des Anges," répondit Grégoire, **s'écriant combien il était triste "que des êtres aux visages si radieux devraient être les esclaves du prince des ténèbres" alors qu'ils "devraient être cohéritiers avec les Anges des cieux.**" Et il se résolut : "Ils doivent être sauvés de la colère de Dieu, et appelés à la miséricorde de Jésus-Christ." » [\[61\]](#)

Le pape Grégoire le Grand soutenait clairement que les Angles n'étaient pas en mesure d'être sauvés, même s'ils étaient ignorants de l'Évangile. Ils étaient, comme il le dit, asservis au Prince des ténèbres, car ils étaient en dehors du royaume surnaturel du Christ (l'Église catholique) et sous la domination du Diable en raison du péché originel. Ainsi, il se résolut à envoyer saint Augustin de Cantorbéry pour les évangéliser et les sauver.

Cette vérité sur le salut explique ce que dit saint François de Sales dans *Les Controverses* :

St. François de Sales, *Les Controverses* ; 1672 : « Oui, pour vrai, car hors la vraie Église il n'y a point de salut, **hors de cette Arche tout le monde se perd.** » [\[62\]](#)

St. François de Sales, *Les Controverses* ; 1672 : « ... on se sauverait hors de la vraie Église, **ce qui ne se peut.** » [\[63\]](#)

St. François de Sales, *Les Controverses* ; 1672 : « Qui obscurcira jamais la gloire de **tant de religieux de tous ordres** et de tant de prêtres séculiers qui, laissant volontairement leur patrie, ou pour mieux dire leur propre monde, **se sont exposés au vent et à la marée pour accoster les gens du Nouveau Monde, afin de les conduire à la vraie foi et les éclairer de la lumière évangélique ?**... parmi les cannibales, Cnariens... Brésiliens, Moluchiens, Japonais et autres nations étrangères, et s'y sont confinés, se bannissant eux-mêmes de leurs propres pays terrestres, **afin que ces pauvres peuples ne fussent bannis du Paradis céleste.** » [\[64\]](#)

Cette vérité sur le salut explique pourquoi le pape Léon XIII dit que la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb conduisit au salut de centaines de milliers de

mortels qui autrement auraient été perdus en mourant dans un état d'ignorance de la vraie foi.

Pape Léon XIII, *Quarto abeunte saeculo* ; 26 juil. 1892 : « **Par lui [Christophe Colomb], un nouveau monde est sorti du sein inexploré de l'Océan ; des centaines de milliers d'êtres humains**, tirés de l'oubli et des ténèbres, ont été rendus à la société et ramenés de la barbarie à la civilisation et à l'humanité, **et, ce qui importe bien plus encore, rappelés, par la communication des biens que Jésus-Christ leur a acquis, de la mort à la vie éternelle.** » ^[65]

Cette vérité sur le salut explique pourquoi le pape Pélage I^{er}, représentant l'esprit et la tradition de l'Église catholique primitive toute entière, déclara que ceux qui « n'ont pas reconnu la voie du Seigneur » sont perdus.

Pape Pélage I^{er}, *Fide pelagi à childebert* ; avr. 557 A.D. : « Je crois et je professe... qu'ils ressusciteront alors et qu'ils se tiendront devant le tribunal du Christ, afin de recevoir chacun le prix de ce qu'il aura fait dans son corps, soit en bien, soit en mal [Rom 14 :10 ; 2 Cor 5 :10] tous les hommes depuis Adam... **quant aux impies qui, par le choix de leur propre volonté, demeurent comme des vases de colère, destinés à la perdition [Rom 9 :22] soit n'ont pas reconnu la voie du Seigneur,** soit l'ont reconnue mais l'ont abandonnée à nouveau parce que séduits par des transgressions de toute sorte, **il les livrera par son très juste jugement aux peines du feu éternel** et inextinguible afin qu'ils brûlent sans fin. » ^[66]

L'Écriture Sainte contre l'ignorance invincible — et la preuve de la diffusion immédiate de l'Évangile partout dans le monde

St. Justin Martyr, *Dialogue avec Tryphon le juif* ; 155 A.D. : « Or **il n'y a absolument pas une seule race humaine, barbare ou grecque, de quelque nom même qu'on l'appelle**, ni de ceux qu'on nomme les "Vivants en chariots" ou les "sans maison," ni des "Pasteurs qui couchent sous des tentes pour nourrir des troupeaux," **chez qui, au nom du crucifié Jésus, des prières et actions de grâces ne soient adressées au Père et Auteur de l'univers.** » ^[67]

Le fait demeure que Dieu a révélé que tous ceux qui veulent être sauvés doivent croire en la foi catholique (la Trinité et l'Incarnation étant « la foi catholique » dans ses mys-

tères les plus simples — voir le symbole athanasien). Le fait que Dieu s'assurera que les âmes de bonne volonté entendront Sa voix et recevront la foi catholique **ne devrait pas être dur à accepter pour un catholique. Après tout, rien que dans le Credo des Apôtres, les catholiques sont tenus de professer la croyance en de nombreux événements surnaturels : la Naissance Virginale, la Résurrection et l'Ascension. Il est aussi requis pour un catholique de croire à l'Écriture Sainte, qui est remplie de miracles et de phénomènes surnaturels. La Transsubstantiation (la présence Réelle du Christ dans l'Eucharistie) est aussi un miracle quotidien que doivent croire les catholiques traditionnels.** Donc, pourquoi est-ce si difficile de croire que Dieu retire de l'ignorance les âmes de bonne volonté où qu'elles se trouvent, même miraculeusement si nécessaire ? Le nom de Jésus est le seul nom donné sous le ciel (Actes 4 :12) par lequel on peut être sauvé ; et ceux qui n'y entrent pas par Jésus sont des voleurs et des larrons (Jean 10).

Jean 10 :1-9 - « [Jésus dit :] En vérité, en vérité, je vous le dis : Celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des brebis, mais y monte par ailleurs, est un voleur et un larron... C'est moi qui suis la porte. »

Dans un cas célèbre, il est dit que la **Vénérable María de Jesús de Ágreda** s'est bilocalisée de son couvent en Espagne vers les contrées sauvages du Texas pour y instruire les Indiens dans la vraie foi. « Il y a une grande fresque murale à l'entrée principale de la cathédrale de Fort Worth dépeignant cette visite prolongée, en plus de son incroyable original suspendu dans l'église Sainte Anne à Beaumont, au Texas. » ^[68] Il est dit que ses miraculeuses bilocations en Amérique auraient duré pendant onze ans (de 1620 à 1631), du Texas, en passant par le Nouveau-Mexique et l'Arizona, sur une zone de plus d'un millier de kilomètres.

Il est également enseigné en de nombreux endroits dans le Nouveau Testament que l'Évangile, même à l'époque des Apôtres, fut prêché dans le monde entier.

Actes 1 :8 - « [Jésus dit :] Mais vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint, qui viendra sur vous, **et vous serez témoins pour moi, à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.** »

Colossiens 1 :23 - « Si toutefois vous demeurez fondés et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance de **l'Évangile que vous avez entendu, qui a été prêché à toute créature qui est sous le ciel**, et dont j'ai été ministre, moi Paul. »

Colossiens 1 :4-6 - « Depuis que nous avons appris votre foi dans le Christ Jésus... vous avez eu connaissance par la parole de **la vérité de l'Évan-**

gile, qui vous est parvenu, comme il est aussi répandu dans le monde entier... »

1 Thessaloniens 1 :8 - « Car par vous la parole du Seigneur s'est répandue, non seulement dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais la foi que vous avez en Dieu a **même pénétré en tout lieu...** »

Rom. 10 :13-14, 17-18 - « Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru ? Ou comment croiront-ils à celui qu'ils n'ont point entendu ? Et comment entendront-ils, si personne ne les prêche?... La foi donc vient par l'audition, et l'audition par la parole du Christ. Cependant, je le demande : Est-ce qu'ils n'ont pas entendu ? **Certes, leur voix a retenti par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.** »

Le Nouveau Testament est clair que l'Évangile est parvenu « *jusqu'aux extrémités de la terre* » (Actes 1), « *à toute créature qui est sous le ciel* » (Col. 1) et « *jusqu'aux extrémités du monde* » (Rom. 10). Il est fort possible que les Apôtres aient été transportés « *jusqu'aux extrémités de la terre* » pour prêcher l'Évangile et baptiser avec le même vaisseau par lequel le prophète Élie fut miraculeusement soulevé de terre — un char de feu.

4 Rois 2 :11 (2 Rois 2 :11) - « Et, lorsqu'ils poursuivaient leur chemin, et que marchant, ils s'entretenaient, **voilà un char de feu et des chevaux de feu qui les séparèrent l'un de l'autre ; et Élie monta au ciel dans le tourbillon.** »

On sait que saint Philippe l'Apôtre fut transporté d'une manière semblable à Élie, après que Philippe baptisa l'Eunuque de Candace.

Actes 8 :38-39 - « Et il [Philippe] fit arrêter le char ; alors, tous deux, Philippe et l'eunuque, descendirent dans l'eau, et il le baptisa. **Lorsqu'ils furent remontés de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus.** Et il continuait son chemin, plein de joie. »

Actes 2 nous dit aussi que le jour de la Pentecôte, les juifs « *de toute nation qui est sous le ciel* » (qui s'étaient rendus à Jérusalem pour la Pentecôte) furent convertis et baptisés.

Actes 2 : 1, 5-11,41 - « Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, ils étaient tous ensemble dans le même lieu... **Or habitaient dans Jérusalem des juifs, hommes religieux de toute nation qui est sous le**

ciel. Ce bruit donc s'étant répandu, la multitude s'assembla et demeura confondue en son esprit, parce que chacun entendait les disciples parler en sa langue. Et tous s'étonnaient et admiraient, disant : Est-ce que tous ceux-ci qui parlent ne sont pas Galiléens? Et comment nous, avons-nous entendu chacun notre langue dans laquelle nous sommes nés? **Parthes, Mèdes, Elamites**, et ceux qui habitent la **Mésopotamie**, la **Judée**, la **Cappadoce**, le **Pont** et l'**Asie**, la **Phrygie**, la **Pamphylie**, l'**Égypte** et les contrées de la **Lybie** voisine de **Cyrène**, et ceux venus de **Rome**, Juifs et prosélytes, Crétois et Arabes... Ceux donc qui reçurent sa parole furent baptisés ; **et il y eut d'adjoint en ce jour là, environ trois mille âmes...** »

Dès que ces âmes « *de toute nation qui est sous le ciel* » furent converties et baptisées, elles retournèrent dans leurs contrées respectives et propagèrent l'Évangile, facilitant la diffusion immédiate de l'Évangile vers des contrées lointaines à travers le monde. Voilà pourquoi il existe, par exemple, des preuves du Christianisme chez les Parthes, contemporaines des premiers contacts occidentaux établis dans ce royaume après le Christ.

W. H. Carroll, *A History of Christendom*, Vol. 1, p. 429 : « L'importance de cette conversion, celle d'un nombre substantiel de pèlerins [à la Pentecôte] qui retourneraient bientôt dans leurs propres habitats en des terres lointaines et qui pourraient ainsi propager la foi, a souvent été oubliée... Mais, ce fait explique sans doute pourquoi on trouve, par exemple, **des traces du christianisme dans les royaumes parthes même aux époques les plus anciennes auxquelles remontent leurs contacts avec les occidentaux**, après le Christ. » ^[69]

Puisque ces âmes furent converties d'une manière puissante - la crainte étant « *dans toutes les âmes : beaucoup de prodiges et de merveilles se faisaient aussi par les apôtres dans Jérusalem, et tous étaient dans une grande frayeur.* » (Actes 2 :43) — ils devinrent de zélés missionnaires, des instruments que Dieu utilisa immédiatement pour répandre la foi et baptiser dans leurs contrées lointaines. Et cela n'inclut même pas l'œuvre missionnaire que les apôtres eux-mêmes firent dans les terres lointaines en dehors de l'Empire romain. Saint André prêcha par exemple jusqu'en Ukraine. ^[70]

- André prêcha en Scythie (Ukraine barbare) et peut-être en Grèce
- Barthélemy prêcha dans le sud de l'Arabie (et peut-être en Inde)
- Jude Thaddée prêcha en Mésopotamie (et peut-être en Arménie et en Iran)
- Matthieu : Médie ou Éthiopie

- Matthias : entièrement inconnu
- Philippe : Asie Mineure (Phrygie)
- Simon le Zélé : Iran
- Thomas : Parthie et Inde. ^[71]

« Le fait le plus frappant à propos de cette liste est que, à la seule exception de Philippe, **tous ces apôtres, dont le plus infime souvenir de leur œuvre missionnaire a été conservé, sont allés *au-delà des frontières de l'Empire romain*...** La vérité semble donc être (comme on aurait dû s'y attendre, bien que nos pensées étroites puissent trouver ceci difficile à croire) que **le Christ voulait dire exactement ce qu'Il a dit, lorsqu'Il ordonna à Ses disciples, après Sa résurrection, de porter son message jusqu'aux extrémités de la terre, n'ayant aucunement eu l'intention d'attendre jusqu'à l'arrivée des avions et de la télévision pour que cela se fasse plus facilement.** » ^[72]

Voilà pourquoi le célèbre Père de l'Église saint Justin martyr (cité plus haut), saint Irénée, saint Clément, et bien d'autres, écrivent :

St. Irénée, *Contre les hérésies* ; 180 A.D. : « **En effet, l'Église, bien que dispersée dans le monde entier jusqu'aux extrémités de la terre,** ayant reçu des apôtres et de leurs disciples la foi en un seul Dieu, Père tout-puissant... Christ Jésus, le Fils de Dieu... l'Esprit Saint... la naissance du sein de la Vierge, la Passion, la résurrection d'entre les morts... Et ni les Églises établies en Germanie n'ont d'autre foi ou d'autre Tradition, ni celles qui sont chez les Ibères, ni celles qui sont chez les Celtes, ni celles de l'Orient, de l'Égypte, de la Libye, ni celles qui sont établies au centre du monde ; mais, de même que le soleil... est un et identique dans le monde entier, de même cette lumière qu'est **la prédication de la vérité brille partout et illumine tous les hommes qui veulent parvenir à la connaissance de la vérité.** » ^[73]

St. Clément d'Alexandrie, *Exhortation aux Grecs* ; c. 190 A.D. : « De plus, la divine Puissance, **rayonnant d'une vitesse insurpassable et d'une bienveillance promptement acquise, s'est répandue sur toute la terre** par la semence du salut... Elle s'est montrée tel le héraut de la vérité, notre Médiateur et Sauveur... » ^[74]

Nous savons aussi que le Saint-Esprit interdit spécifiquement aux apôtres de prêcher l'Évangile dans certains lieux, très probablement à cause de la mauvaise volonté qu'ils y rencontreraient.

Actes 16 :6 - « Mais, comme ils traversaient la Phrygie et le pays de Galatie, **il leur fut défendu par l'Esprit-Saint d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie.** »

Actes 16 :7 - « Étant venus en Mysie, **ils tentèrent d'aller en Bithynie ; mais l'Esprit de Jésus, ne le leur permit pas.** »

D'autre part, nous savons que le Saint-Esprit conduisit spécifiquement les Apôtres — par voie d'inspiration surnaturelle — à prêcher l'Évangile dans des lieux où se trouvaient des âmes sincères qui en avaient besoin, telle que la Macédoine.

Actes 16 :9-10 - « **Et Paul eut, la nuit, une vision** : Un certain homme de Macédoine se tenait devant lui, le priant et disant : Passe en Macédoine, et secours-nous. **Aussitôt qu'il eut eu cette vision, nous cherchâmes à partir pour la Macédoine, assurés que Dieu nous appelait à y prêcher l'Évangile.** »

Actes 8 :26, 29 - « Cependant un ange du Seigneur parla à Philippe, disant : Lève-toi et va vers le Midi... **Alors l'Esprit dit à Philippe : Approche, et tiens-toi contre ce char.** »

Bien sûr, rien de tout cela ne suggère qu'on ne devrait pas prêcher l'Évangile à une personne parce qu'on n'a pas d'inspiration surnaturelle. Ceci est simplement pour illustrer que Dieu est pleinement conscient des âmes de bonne volonté et des âmes de mauvaise volonté ; Il est pleinement conscient de qui est vraiment désireux de la vérité de l'Évangile, de qui ne l'est pas, et rien ne L'empêche de faire parvenir Sa vérité à ceux qui sont sincères. Le Seigneur ajoutera quotidiennement à l'Église ceux qui doivent être sauvés !

Actes 2 :47 - « ... **Et le Seigneur augmentait en même temps chaque jour le nombre de ceux qui devaient être sauvés.** »

Commentaire sur ce verset de la bible catholique de 1859 « *Haydock's Catholic Bible Commentary* » : « De plus en plus il en ajoutait quotidiennement à l'Église [ceux qui devaient être sauvés], comme il est clairement exprimé dans la version grecque. »

Saint Paul dit encore que les hommes (c.-à-d., les hommes au dessus de l'âge de raison voulant être sauvés) ne peuvent pas avoir la foi en Christ, qui est nécessaire au salut, s'ils n'ont pas entendu parler de Lui. « ... *comment croiront-ils à Celui qu'ils n'ont pas entendu ?* » (Rom. 10). Puisque tous ceux au-dessus de l'âge de raison doivent

entendre la parole du Christ pour avoir la foi (Rom. 10), ils doivent entendre la parole du Christ pour avoir le salut, parce que nul n'est justifié sans la foi — l'unique vraie foi catholique.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Se. 3, ch. 3, sur la foi ; 1870 : « Parce que “sans **la foi** il est impossible de plaire à Dieu” [Hébr. 11 :6] et d'arriver à partager la condition de ses fils, **personne jamais ne se trouve justifié sans elle...** » ^[75]

Pape Pie IV, *Concile de Trente*, « Iniunctum nobis ; » 13 nov. 1565, *ex cathedra* : « **Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé**, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » ^[76]

Le fait que personne ne puisse être sauvé sans la foi catholique explique sûrement pourquoi on a trouvé des preuves de l'arrivée du christianisme dans le Nouveau Monde bien avant que Christophe Colomb ne l'ait découvert. On dit que saint Brendan le Navigateur (484-577 A.D.) avait fait des voyages le long de l'Atlantique bien avant Christophe Colomb, ^[77] et des preuves archéologiques ont été déterrées pour étayer cette allégation.

Les conquistadors catholiques des 15^e et 16^e siècles, du Nord et du Sud de l'Amérique, qui renversèrent également l'empire satanique aztèque, trouvèrent des preuves en abondance de la présence antique du christianisme dans le Nouveau Monde.

« Les Indes représentaient un tiers de l'humanité ; il était dès lors théologiquement impossible que ces terres n'eussent pas été évangélisées par un apôtre du Christ... Saint Thomas (qui prêcha *supra Gangem*, au-delà du Gange)... Puisque l'évangélisation de saint Thomas fut une partie intégrante de la révélation, quels signes matériels avons-nous de son passage dans le Nouveau Monde ? Voici les marques indélébiles de sa présence [ou celle de quelque autre apôtre] : les fontaines miraculeuses et les stupéfiantes croix retrouvées ici et là, de Bahia au Brésil à Gautulco, l'assortiment de rites natifs évoquant vaguement le Christianisme — la confession, le jeûne... la croyance en un Dieu unique et créateur, en une Vierge qui conçut par miracle, au déluge universel ; l'audacieuse interprétation de symboles en forme de croix dans les temples et les manuscrits... Tout semble attester des restes d'un Christianisme corrompus par le temps. La figure omniprésente de Zume, appelé ainsi au Paraguay et au Brésil, Viracocha au Pérou, Bochica en Colombie, Quetzalcoatl au Mexique, Cuculcan chez les Mayas, est entourée d'un grand nombre d'analogies chrétiennes. » ^[78]

Il est également prouvé que le christianisme atteignit la Chine dès le 1^{er} ou 2^e siècle : « **Un professeur de théologie chinois dit que le premier Noël est représenté dans la sculpture sur pierre de la dynastie Han orientale (25-220 ap. J-C).** Dans l'illustration... on aperçoit une femme et un homme, assis autour de ce qui ressemble à une crèche, avec les supposés “trois rois mages” s’approchant du côté gauche en tenant des cadeaux, le “berger” à leur suite, et sur la droite les “meurtriers” en file d’attente, à genoux. » [79]

D’ailleurs, saint François-Xavier (1506-1552) et le Père Matteo Ricci (1552-1610), deux des missionnaires les plus influents de la Compagnie de Jésus, « affirmèrent dans leurs récits avoir trouvé les preuves que l’apôtre Thomas avait fait son chemin jusqu’en Chine avec succès. » [80]

Ainsi, c’est par quatre moyens que l’Évangile fut transmis jusqu’aux extrémités de la terre durant la période de la révélation de Jésus-Christ — c.-à-d. la période dont la fin officielle est marquée par la mort du dernier apôtre : 1) la prédication des Apôtres qui couvrit l’ensemble de l’Empire romain et de vastes zones en dehors de celui-ci, et la prédication d’une multitude de gens qu’ils avaient convertis ; 2) la prédication de tous ceux convertis à la Pentecôte, qui ramenèrent l’Évangile dans leurs contrées lointaines ; 3) le possible transport miraculeux des Apôtres vers des terres lointaines où pouvaient s’y trouver des âmes de bonne volonté, tout comme Philippe fut transporté loin de l’eunuque (Actes 8) ; et 4) l’intervention surnaturelle de Dieu disant directement aux gens ce qu’ils ont besoin de croire et faire pour se convertir à la foi chrétienne et être sauvés. On trouve des exemples de cette intervention surnaturelle directe de Dieu pour instruire les âmes de bonne volonté dans les cas de Corneille et de saint Paul :

Actes 10 :1-5 - « Il y avait à Césarée un certain homme, du nom de Corneille... Religieux et craignant Dieu... **Cet homme vit manifestement en vision... un ange de Dieu venant à lui, et lui disant : Corneille... envoie des hommes à Joppé,** et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre. »

Actes 9 :3-7 - « Comme il [Saül] était en chemin, et qu’il approchait de Damas, **tout à coup une lumière du ciel brilla autour de lui...** Alors, tremblant et frappé de stupeur, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? **Et le Seigneur lui répondit : Lève-toi, entre dans la ville ; car c’est là que te sera dit ce qu’il faut que tu fasses.** »

Gardons aussi à l’esprit un cinquième facteur très important, qui éclaire encore davantage cette question : l’enseignement du Christ est que l’écrasante majorité de l’humanité est de mauvaise volonté et, de ce fait, condamnée. Jésus a révélé que très

peu trouvent le chemin du salut dans Matthieu 7 :13, et les grands maîtres spirituels de l'Église catholique enseignaient que non seulement la plupart de l'humanité est perdue (c.-à-d. tous ceux qui meurent non-catholiques), mais même la plupart de ceux qui professent être catholiques.

Puisque la triste réalité de l'histoire humaine est que fort peu sont de la vérité — un fait que l'on découvre en lisant l'Ancien Testament, qui indique que très peu furent jugés dignes d'entrer en Terre Promise, que très peu restèrent fidèles à la Loi de Dieu comparé à l'immense majorité du *peuple de Dieu* qui retomba à plusieurs reprises dans l'idolâtrie — ceci aide à expliquer pourquoi Dieu laisse dans l'ignorance des parties entières de la population mondiale. C'est parce qu'on n'y trouve pas une seule âme de bonne volonté. Donc, ces parties du Nouveau Monde qui ne furent pas atteintes par l'Évangile, ne furent pas atteintes parce que les élus ne s'y trouvaient pas.

Les mots du Nouveau Testament — concernant l'Évangile prêché à « *toute créature qui est sous le ciel* ; » et les paroles de Notre-Seigneur dans Son discours final avant Son Ascension, que les apôtres témoigneraient de Lui « *jusqu'aux extrémités de la terre*, » suggèrent que certains apôtres furent peut-être transportés miraculeusement dans certaines contrées du monde où se trouvaient des âmes de bonne volonté. Mais, sans même prendre en compte les passages scripturaires cités plus haut, c'est un fait que l'Évangile est prêché là où se trouve des âmes de bonne volonté, et là où il n'est pas prêché il n'y a pas de salut.

Tertullien, *Contre les Juifs* ; 200 A.D. : « Je le demande, en quel autre les nations ont-elles cru, sinon en Jésus-Christ, qui est déjà venu ? En quel autre ont cru les nations, Parthes, Mèdes, Elamites, et ceux qui habitent la Mésopotamie, l'Arménie, la Phrygie, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Pamphylie, l'Égypte, cette partie de Libye qui est près de Cyrène, et les étrangers venus de Rome ? En qui ont cru les Juifs qui habitaient Jérusalem et les autres nations, telles que les différentes races des Gétules, les frontières multipliées des Maures, les dernières limites des Espagnes, les nations des Gaules, les retraites des Bretons, inaccessibles aux Romains, mais subjuguées par le Christ ; les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, tant de nations cachées, **tant de provinces, tant d'îles qui nous sont inconnues et que par conséquent il nous serait impossible d'énumérer ?** » ^[81]

St. Louis de Montfort, *Le Secret Admirable du Très Saint Rosaire* ; c. 1710 : « ... **car on ne peut être sauvé, si l'on n'a [pas] la connaissance de Jésus-Christ.** » ^[82]

Luc 24 :47 - « **Et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés à toutes les nations, en commençant par Jérusalem.** »

Actes 4 :10 ;12 - « ... au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ... **il n'y a de salut en aucun autre** ; car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devons être sauvés. »

Le salut pour l' « ignorant invincible » réduit à son principe absurde

La théorie que l' « ignorance invincible » sauve peut aussi se réfuter en la réduisant à son principe absurde, que voici : si être ignorant du Sauveur pouvait rendre digne du salut, alors les catholiques ne rendent pas du tout service aux non-chrétiens en leur prêchant Jésus-Christ. Saint Paul, saint Vincent Ferrier, saint François-Xavier, P. Pierre de Smet, les martyrs nord-américains et d'innombrables autres missionnaires héroïques dans l'histoire de l'Église, lesquels souffrirent d'ahurissantes épreuves pour prêcher l'Évangile aux païens ignorants, *n'ont fait qu'aggraver la culpabilité de ces gens aux yeux de Dieu* selon l'hérésie moderne du salut pour l' « ignorant invincible. » Si les missionnaires étaient restés chez eux, les païens sincères auraient pu être sauvés pour n'avoir jamais entendu parler du Christ *sans faute de leur part*, selon l'hérésie de l'ignorance invincible. Mais, en faisant l'effort de leur prêcher le Christ, comme le firent les missionnaires, ils rendaient ces gens — selon l'hérésie de l'ignorance invincible — *inexcusables* s'ils ne parvenaient pas à vivre selon les obligations de l'Évangile ou venaient à le rejeter entièrement. Ainsi, prêcher l'Évangile aux non-chrétiens, selon la théorie hérétique de l' « ignorance invincible, » c'est mettre les païens dans une situation où ils seront vraisemblablement damnés. Donc, l'hérésie moderne du salut de l' « ignorant invincible » rend la prédication aux païens *contre-productive* pour le salut des âmes. Bien sûr, une telle idée est absurde, et prouve la nature illogique et fautive de cette hérésie de l'ignorance invincible.

Mais, en réalité, cette hérésie est devenue si maléfique de nos jours — dans cette époque de la Grande Apostasie que nous vivons (voir ch. 34), que la plupart des « catholiques » d'aujourd'hui professent volontiers que des païens, des juifs, des bouddhistes, etc., qui sont au courant de l'Évangile *et le rejettent*, peuvent aussi être sauvés par « ignorance invincible. » Ce n'est que la suite logique de l'hérésie de l'ignorance invincible, car si les païens qui n'ont jamais entendu parler du Christ peuvent être sauvés « de bonne foi, » alors les païens qui rejettent le Christ pourraient eux aussi être de bonne foi, car jusqu'à quel point doit-on entendre l'Évangile pour perdre son « ignorance invincible » ? Dès qu'on s'écarte du principe, c'est-à-dire, dès qu'on rejette la vérité divinement révélée — *que tous ceux qui meurent païens sont définitivement perdus, sans exception* (pape Eugène IV, *de fide*) — les lignes claires de démarcation

sont effacées, et une zone grise prend de suite le dessus ; une zone grise dans laquelle *il n'est pas possible de savoir ni de fixer des limites sur celui qui est possiblement de bonne foi et celui qui ne l'est pas.*

Récemment, j'ai parlé avec un érudit qui se considère « catholique traditionnel. » Cette personne croit à l'hérésie de l'ignorance invincible. Nous parlions de sa croyance que des juifs et d'autres non-catholiques peuvent être sauvés. Dans la discussion, il admit soutenir le fait que des juifs qui détestent le Christ peuvent possiblement être sauvés. Avant d'admettre ceci, il disait néanmoins : « *Ça dépend jusqu'où il [le juif] a entendu parler du Christ. S'il n'a vu qu'un crucifix...* » Son argument était que si le juif n'a vu qu'un crucifix, mais n'a pas entendu parler de Jésus-Christ d'une quelconque manière substantielle, le juif pourrait être sauvé de bonne foi ; tandis que si Notre-Seigneur Jésus-Christ avait été prêché entièrement au juif, celui-ci ne serait probablement pas de bonne foi. (Comme je l'ai dit, l'érudit a finalement admis que même le dernier cas — le juif qui rejette totalement et/ou déteste le Christ — pourrait aussi être de bonne foi, mais je vous expose l'argumentation qu'il a employée avant d'admettre ce point, afin d'illustrer mon argument suivant). L'« érudit » montre en fait l'absurdité de l'hérésie de l'ignorance invincible ; **il admet que le juif qui a vu le crucifix mais qui n'a pas entendu parler du Christ peut être de bonne foi, mais que si le juif fait l'effort d'enquêter sur celui qui est cloué au crucifix — ou qu'un ami lui prêche celui qui figure sur le crucifix — il ne serait probablement pas de bonne foi ! Ainsi, prêcher le Christ crucifié, selon cet « érudit » qui a complètement absorbé l'hérésie de l'ignorance invincible, ne sauverait pas, mais damnerait possiblement le juif.** Mais tout ça est évidemment faux et hérétique.

1 Corinthiens 15 :1-2 - « Mais je vous rappelle, mes frères, **l'Évangile que je vous ai prêché**, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes, *Et par lequel vous êtes sauvés...* »

L'autre conséquence hérétique de l'hérésie de l'ignorance invincible, est qu'elle signifierait que les petits enfants pourraient aussi être sauvés sans baptême, car les petits enfants sont les personnes les plus « ignorantes invincibles » sur terre. Dès lors, l'argument dirait que si l'« ignorance invincible » sauve des non-catholiques, alors elle peut tout autant sauver les petits enfants ignorants invincibles. Mais une telle idée fut condamnée à plusieurs reprises par l'Église catholique ; c'est une vérité divine révélée qu'aucun enfant ne peut entrer au ciel sans le baptême d'eau (voir ch. 10).

Jésus-Christ contre l'ignorance invincible

Rien n'est peut-être aussi clair dans le Nouveau Testament que la vérité suivante : Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et vous devez croire en Lui pour avoir la vie éternelle.

Jean 3 :16 - « Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, ***afin que quiconque croit en lui ne périsse point***, mais qu'il ait la vie éternelle. »

Jean 3 :36 - « **Qui croit au Fils a la vie éternelle**; mais qui ne croit point au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. »

Jean 17 :3 - « Or **la vie éternelle, c'est qu'ils vous connaissent, vous seul vrai Dieu**, et celui que vous avez envoyé, **Jésus-Christ**. »

Jean 8 :23-24 - « Il leur disait aussi [aux juifs] : Vous, vous êtes d'en bas, moi je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde, moi je ne suis pas de ce monde. Je vous ai donc dit que vous mourriez dans vos péchés. **Car si vous ne me croyez pas ce que je suis, vous mourrez dans votre péché**. »

Jean 14 :6 - « Jésus lui répondit : Moi je suis la voie, la vérité et la vie. **Personne ne vient à mon Père que par moi**. »

Notre-Seigneur dit clairement que ceux qui ne Le connaissent pas ne sont pas sauvés.

Jean 10 :14 - « Moi, je suis le bon pasteur, et **je connais mes brebis et mes brebis me connaissent**. »

Jean 10 :14 est l'un des passages le plus destructeur du Nouveau Testament contre l'hérésie moderne de l' « ignorance invincible. » Notre-Seigneur nous dit clairement et définitivement qu'Il connaît ses brebis et que ses brebis « **Le connaissent**. » Et, comme si les paroles de Notre-Seigneur n'étaient pas suffisamment claires, Il poursuit en disant, tout juste deux versets plus loin dans l'Évangile de saint Jean :

Jean 10 :16 - « Mais j'ai d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie ; et **il faut que je les amène, et elles entendront ma voix**, et il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur. »

Peut-on être plus clair? Presque tous les théologiens comprennent ces paroles de Notre-Seigneur au sujet des « autres brebis » comme faisant référence aux païens. Notre-Seigneur dit aux juifs qu'Il a des brebis parmi les païens, qui sont de la vérité, et qu'Il les amènera dans l'Église, et que ces brebis entendront Sa voix.

Jean 18 :37 - « ... Si je suis né, et si je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité ; quiconque est de la vérité, écoute ma voix. »

L'objection « interprétation privée »

Objection

Vous agissez en protestant. Les protestants interprètent personnellement la Sainte Écriture, tandis que vous interprétez personnellement les déclarations dogmatiques.

Réponse

Cette objection a été réfutée dans le chapitre 2 de ce livre, *Croire au Dogme comme il a été présenté une fois pour toutes.*

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Se. 3, ch. 4, sur la Foi ; 1870, *ex cathedra* : « **En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes** et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée. » ^[83]

Mais il y a quelques points supplémentaires à réfuter, et il faut briser l'absurdité totale ainsi que la mentalité hérétique au cœur de cette objection. Les gens qui font cette assertion ne comprennent pas l'enseignement catholique ou ce que constitue la fidélité au Magistère. Dans son décret sur le sacrement de l'Ordre, le concile de Trente a solennellement déclaré que les canons dogmatiques sont à l'usage de tous les fidèles !

Pape Pie IV, *Concile de Trente*, Se. 23, ch. 4 : « Tel est ce qu'il a semblé bon au saint concile d'enseigner d'une manière générale aux chrétiens sur le sacrement de l'ordre. **Il a décidé de condamner de la manière suivante ce qui est contraire à des canons précis et propres, pour que, avec l'aide du Christ, tous, utilisant la règle de la foi, au milieu des ténèbres de tant d'erreurs, puissent connaître et tenir plus facilement la foi catholique.** » ^[84]

Le mot « canon » (du grec : *kanon*) signifie roseau ; tige rigide et droite ; un bâton de mesure ; quelque chose servant à déterminer, régler, ou mesurer. Le concile de Trente déclare infailliblement que ses canons sont des règles graduées pour « **tous** » de sorte qu'en utilisant la règle de la foi, tous puissent connaître et s'accrocher plus facilement à la foi catholique au milieu des ténèbres de tant d'erreurs. Cette déclaration de haute importance expose la revendication de ceux qui disent qu'utiliser des dogmes pour prouver un argument est de l'« interprétation privée. »

De plus, si un catholique qui suit exactement ce qu'a déclaré la Chaire de Pierre (le texte dogmatique) ne trouve pas la vérité, mais se livre à de l'« interprétation privée, » comme ils le prétendent, alors à quoi se fie-t-il ? Qui interprète la déclaration dogmatique ? Et, qui interprète l'interprétation de la déclaration dogmatique ? Et, qui interprète l'interprétation de l'interprétation de la déclaration dogmatique ? Et, qui interprète l'interprétation de l'interprétation de l'interprétation de la déclaration dogmatique ? La réponse est que ça ne finirait jamais, et jamais personne ne parviendrait à la vérité. Dans ce système, le dépôt de la foi — et les enseignements dogmatiques de l'Église — ne seraient alors rien de plus que des opinions privées, ce qui est du PUR PROTESTANTISME.

Saint François de Sales l'a bien expliqué contre les protestants.

St. François de Sales, Docteur de l'Église, *Les Controverses*, c.1602 : « **Les conciles... jugent et déterminent d'un article** ; si, après tout cela, il faut *une autre épreuve* avant qu'on reçoive cette détermination [du concile], n'en faudra-t-il encore *une autre* ? qui ne voudra éprouver ? et quand finira-t-on jamais?... pour savoir si l'épreuve du concile a été bien faite, pourquoi n'en faudra-t-il une troisième pour savoir si la seconde est fidèle ? et puis une quatrième pour la troisième ? tout sera à refaire, et la postérité ne se fiera jamais à l'Antiquité, mais ira roulant et mettant tantôt dessus tantôt dessous les plus saints articles de la foi en la roue de l'entendement... nous disons que, quand un concile général en a fait l'épreuve, nos cerveaux n'y ont plus rien à revoir, mais seulement à croire. » ^[85]

L'« interprétation » cesse par les paroles du dogme lui-même ! Sinon ça ne finirait jamais, comme nous l'avons vu ci-dessus — vous n'auriez juste *qu'interprétation faillible après interprétation faillible après interprétation faillible après interprétation faillible*. Si la roue ne s'arrêtait pas de rouler avec la définition infaillible (la Chaire de Pierre), alors elle ne s'arrêterait jamais. J'ai signalé ce fait à un « apologiste » quelque peu connu de la secte Vatican II lors d'une conversation téléphonique. Il soutenait que notre utilisation de l'enseignement dogmatique catholique (l'enseignement de la Chaire de Pierre) est équivalent à de l'« interprétation privée

» protestante. Il disait ceci dans une tentative de défendre certaines de ses croyances hérétiques contredisant le dogme, telle sa croyance que les non-catholiques peuvent être sauvés. Je lui ai dit : « Donc, après, qui interprète les dogmes ? Et qui interprète l'interprétation du dogme ? » Après lui avoir dit « qui interprète l'interprétation du dogme... et qui interprète l'interprétation de l'interprétation... et qui interprète l'interprétation de l'interprétation de l'interprétation du dogme... ? », se fit un silence de mort pour la première fois de la conversation. Il n'avait évidemment aucune réponse à mon argument, tout simplement parce qu'il n'y a aucune réponse à donner. Dans la vision hérétique de l'enseignement dogmatique qu'il a adoptée, la foi catholique n'est rien de plus que du protestantisme — de l'interprétation faillible, humaine, privée, sans que la chaire de saint Pierre ne dise le dernier mot. La citation suivante illustre très bien ce point aussi.

« Pourquoi Athanase savait-il qu'il avait raison ? Parce qu'il s'accrochait à la définition infaillible, peu importe ce que tout le monde disait. **Ni toute l'érudition dans le monde, ni même les plus hautes distinctions d'une fonction ne peuvent se substituer à la vérité d'un enseignement catholique infaillible et défini.** Même le plus simple fidèle, s'accrochant à une définition infaillible, en saura plus que la plupart des théologiens « érudits » qui nient ou compromettent la définition. **C'est tout le but de l'enseignement infaillible défini par l'Église — nous rendre indépendants des simples opinions des hommes,** peu importe leur culture ou leur grade. » ^[86]

Voilà pourquoi en adhérant exactement à ce que le dogme « a présenté une fois pour toutes » (Vatican I), on ne s'engage pas dans de l'« interprétation privée » protestante, mais on est au contraire fidèle à la vérité infaillible du Christ et à la manière directement infaillible de la connaître (les définitions dogmatiques de l'Église). Ceux qui s'éloignent de la déclaration du dogme, et de la signification de ses paroles, sont des hérétiques protestants se livrant à de l'interprétation privée, condamnée et faillible contre les paroles directes du dogme (contre les définitions infaillibles), détruisant ainsi toute la foi et rendant l'Infaillibilité papale sans valeur. Si on ne peut pas suivre ce que dit la déclaration dogmatique, alors le Christ nous aurait juste dit *de toujours suivre ceux avec le savoir ou l'autorité* ; Il n'aurait jamais institué un Magistère infaillible exercé par les papes, qui peut clarifier des questions une fois pour toutes sans aucune possibilité d'erreur et peu importe celui qui est pour ou contre la définition.

Mais les hommes peuvent-ils mal comprendre une définition dogmatique ?

Bien sûr qu'ils le peuvent. Les hommes peuvent mal comprendre n'importe quoi. Si Jésus-Christ (la Vérité même) était sur terre en train de nous parler, il ne fait aucun doute que beaucoup de gens comprendraient mal ce qu'Il dirait, tout comme beaucoup comprendraient mal ce qu'Il disait quand Il était venu la première fois. De même, juste parce que certains peuvent mal comprendre et comprennent mal ce que déclare la Chaire de Pierre, cela ne signifie pas que ceux qui adhèrent fidèlement à sa définition se livrent à de l'« interprétation privée » comme les protestants. C'est totalement blasphématoire contre l'institution toute entière de la papauté, ainsi que contre la raison d'être des définitions dogmatiques et de la Chaire de saint Pierre. **Les déclarations dogmatiques de l'Église catholique constituent la vérité du Ciel qui nous est directement déclarée** par les papes.

Pape St. Pie X, *Lamentabile*, les erreurs des modernistes ; 3 juil. 1907, n° 22 : « **Les dogmes que l'Église présente comme révélés ne sont pas des vérités tombées du ciel, mais une interprétation** de faits religieux que l'esprit humain s'est donnée par un laborieux effort. » — **Condamné** ^[87]

Pape St. Pie X, *Lamentabile*, les erreurs des modernistes ; 3 juil. 1907, n° 54 : « Les **dogmes**, les sacrements, la hiérarchie, **tant pour ce qui touche leur notion que pour ce qui touche leur réalité, ne sont que des interprétations** et des développements de la pensée chrétienne qui ont développé et perfectionné un germe minime caché dans l'Évangile. » — **Condamné** ^[88]

Pape Grégoire XVI, *Mirari Vos* ; 15 août 1832 : « ... rien de ce qui a été régulièrement défini ne supporte ni diminution, ni changement, ni addition, **repousse toute altération du sens et même des paroles.** » ^[89]

Notes

- [1] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, p. 1369.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1524.
- [2] *Is Feeneyism Catholic*, p. 33.
- [3] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1524, version en latin.
- [4] *Catéchisme du Concile de Trente*, p. 205.
- [5] Denzinger, Éd. du Cerf, nn° 1529, 1531.
- [6] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1677.
- [7] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 189.
- [8] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 186.
- [9] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 187.
- [10] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, p. 1395.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1618.
- [11] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, pp. 1357, 1359.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1514.
- [12] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1615.
- [13] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1111.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1314.
- [14] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3020.
- [15] *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII*, T. 5, p. 53.
- [16] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, p. 1379.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1544.
- [17] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 495.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 802.
- [18] Denzinger, Éd. du Cerf, nn° 870, 875.
- [19] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 799.
- [20] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1129.
- [21] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1183.
Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1351.
- [22] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1319.
- [23] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 1870.
- [24] Denzinger, Éd. du Cerf, nn° 2525, 1870.
- [25] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-2, p. 1633.
- [26] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 229, n° 2.

- [27] *The Papal Encyclicals*, Vol. 3, p. 157, n° 14.
- [28] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 729, 730.
- [29] *Denzinger*, B. Herder Book. Co., n° 1647.
- [30] P. Leonard Feeney, *Bread of Life*, St. Benedict Center, Cambridge, MA, 1952, p. 53.
Somme Théologique, Pt. II-II, Q. 10., art. 1.
- [31] Internet, St. Thomas d'Aquin, *De veritate*, Q. 14, art. 11, num. docteurangelique.free.
http://docteurangelique.free.fr/livresformatweb/questionsdisputees/questionsdisputeessurlaverite.htm#_Toc333932718
- [32] *Cit. Baptism of Desire*, p. 55.
- [33] *Cit. Baptism of Desire*, p. 55.
- [34] *Sermons of St. Alphonsus Liguori*, Tan Books, 1982, p. 219.
- [35] Michael Malone, *The Apostolic Digest*, Catholic Treasures, Éd. abrégée, Monrovia, CA, 1994, p. 159.
- [36] St. Alphonse Marie de Liguori, *Preparation for Death*, version non abrégée, Redemptorist Fathers, Brooklyn, NY, 1926, p. 339.
- [37] *Denzinger*, B. Herder Book. Co., n° 1647.
- [38] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 369.
- [39] *Lettres apostoliques de... Pie IX...*, p. 51.
- [40] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3010.
- [41] *Lettres apostoliques de... Pie IX...*, p.155.
- [42] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 289, n° 10.
- [43] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 2916.
- [44] P. Michael Muller, C.S.S.R., *The Catholic Dogma*, Benziger Bros., New York, 1888, pp. 217-218.
- [45] *Bread of Life*, p. 53.
- [46] *The Sunday Sermons of the Great Fathers*, Vol. 1, p. 42.
- [47] *De Indis et de Iure Belli Relectiones*, Éd. E. Nys, tr. J.P. Bates (*The Classics of International Law*), Washington, 1917, p. 142.
Cit. Francis A. Sullivan, Salvation Outside the Church ?, Wipf and Stock Publishers, Eugene, OR, 1992, p. 70.
- [48] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3026.

- [49] Internet, St. Augustin, *Œuvres complètes*, CXXVI-Du don de la persévérance, ch. IX, n° 23.
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/polemiques/pelage/perseverance.htm>
The Faith of the Early Fathers, Vol. 3, n° 1997.
- [50] Denzinger, Éd. du Cerf, n° 3678.
Quas primas, p. 11.
- [51] Internet, St. Augustin, *Œuvres complètes*, CXXIV-De la correction et de la grâce, ch. VII, n° 12.
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/augustin/polemiques/pelage/corgrace.htm>
The Faith of the Early Fathers, Vol. 3, n° 1946.
- [52] *The Faith of the Early Fathers*, Vol. 3, n° 2047.
- [53] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 46, n° 4.
- [54] *Acerbo nimis*, p. 5.
- [55] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, p. 260, n° 6.
- [56] Internet, *Papal Encyclicals Online*, Pope Directory, Paul III, *Sublimus Dei*, uniq. anglais, § 1, 4.
<http://www.papalencyclicals.net/Paul03/p3subli.htm>
- [57] *Le Père de Smet*, p. 75.
- [58] *Le Père de Smet*, p. 131.
- [59] *Le Père de Smet*, p. 149.
- [60] St. Louis-Marie Grignon de Montfort, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, Éditions du Seuil, Paris, 1966, n° 61, p. 56.
 N.d.T. : La maison d'édition n'a pas mis la phrase en gras de la citation, mais l'a citée dans sa note. Son explication : « Ces mots ont été rayés. » J'ai gardé cette phrase qui, de tout manière, suit le contexte entier de l'œuvre du Saint.
- [61] Warren H. Carroll, *A History of Christendom*, Christendom Press, Vol. 2 (*The Building of Christendom*), p.197
- [62] Internet, St. François de Sales, *Lettre ouverte aux protestants*, Les Controverses, Pt I, ch. II, art. III, num. Institut du Christ Roi Souverain prêtre, § 8.
<http://www.icrsp.org/Saints-Patrons/Saint-Francois-de-Sales/Controverses/SFS-Controverses-I-partie.htm>
The Catholic Controversy, p. 59.
- [63] Internet, *Les Controverses*, Pt I, ch. II, art. VII, § 1.
The Catholic Controversy, p. 74.

- [64] Internet, *Les Controverses*, Pt I, ch.III, art. XI, § 2.
The Catholic Controversy, p. 200.
- [65] *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII*, T. 3, p. 129.
- [66] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 443.
- [67] Justin martyr, *Oeuvres complètes*, pp. 279-280.
- [68] *The Only-Begotten*, p. 329.
- [69] Warren H. Carroll, *A History of Christendom*, Christendom Press, Vol. 1 (The Founding of Christendom), p. 429, note 9.
- [70] *A History of Christendom*, Vol. 1, p. 435, note 47.
- [71] *A History of Christendom*, Vol. 1, p. 406.
- [72] *A History of Christendom*, Vol. 1, p. 406.
- [73] Internet, St. Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, L. 1, Pt . 2, 1, unité de la foi de l'Église, § 1, 2.
<http://remacle.org/bloodwolf/Église/irenee/heresies1.htm>
The Faith of the Early Fathers, Vol. 1, n° 191-192.
- [74] *The Faith of the Early Fathers*, Vol. 1, n° 405.
- [75] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3012.
- [76] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 1870.
- [77] *The Catholic Encyclopedia*, Brendan, Vol. 2, 1907, p. 758.
- [78] Francis Anson, *Guadalupe : What Her Eyes Say*, Sinag-tila Publishers, Inc., Manille, 1994, p. 62.
- [79] Wang Shanshan, *Stones Indicate earlier Christian Link ?*, China Daily
<http://www.chcall.org/news/>
- [80] <http://www.chcall.org/news/>
- [81] Internet, Tertullien, *Contre les juifs*, VII, trad. E.-A. de Genoude, 1852, num. R. Pearse, 2005, § 1.
http://www.tertullian.org/french/g3_02_adversus_judaeos.htm
The Faith of the Early Fathers, Vol. 1, n° 320a.
- [82] St. Louis-Marie Grignion de Montfort, *Le Secret du Rosaire*, Traditions monastiques, Flavigny-sur-Ozerain, 2005, 27, p. 108.
- [83] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3020.
- [84] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 1770.
- [85] Internet, *Les Controverses*, Pt II, ch. IV, art. III, num. Institut du Christ Roi Souverain prêtre, § 2.
The Catholic Controversy, p. 228.

[86] *The Devil's Final Battle*, compil. Paul Kramer, Good Counsel Publications, 2002, p. 183.

[87] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3422.

[88] *Denzinger*, Éd. du Cerf, n° 3454.

[89] *Lettres apostoliques de ... Grégoire XVI...*, p. 205.